

Dynam!sme

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES (UWE) - 10-11/2020

18

La Cellule Mobilité de l'UWE lance le **TABLEAU DE BORD MOBILITÉ**

19

L'UWE présente son **PLAN DE REDÉPLOIEMENT POUR LA WALLONIE**

40

37^e POINT CONJONCTUREL
"Très loin de la reprise"



Spécial
"Redéploiement
de la Wallonie"



union wallonne
des entreprises

Accélérer la création et le développement
de l'activité économique en Wallonie

La 5G. Ici, on entrevoit déjà les possibilités.

Grâce au réseau 5G de Proximus, les personnes, les machines et les sites seront encore mieux interconnectés et travailleront plus efficacement ensemble. Un must pour les environnements industriels en Belgique et un monde d'applications innovantes qui s'ouvre à vous.

Préparez-vous à un futur révolutionnaire avec la 5G. Découvrez comment nous digitalisons ensemble la Belgique sur proximus.be/digitalbelgium

Think possible



proximus
entreprise

Editorial

par **Olivier de WASSEIGE**, Administrateur Délégué de l'UWE



Agir pour la santé et préserver l'avenir La Wallonie n'a plus de joker !

La décision est tombée : réunies au sein du Comité de Concertation, les autorités fédérales et fédérées ont décidé fin octobre de renforcer encore les mesures de lutte contre le coronavirus. L'urgence est de sauver des vies ! Cette urgence de la situation sanitaire s'impose à tous, le monde des entreprises n'y échappe pas. Mais une autre urgence se dessine : la moitié des entreprises wallonnes s'estime désormais en péril, en cas de nouveau confinement sans aides financières conséquentes. La route sera longue, le chemin étroit et les équilibres délicats.

La priorité absolue doit être la santé de la population, ainsi que le maintien des capacités de l'ensemble du système hospitalier, qui mérite, plus que jamais, d'être soutenu. Les décisions prises ont pour but de casser, de manière plus nette encore, les chaînes de transmission dans la propagation du virus. La durée de ce reconfinement partiel dépendra du sens des responsabilités et de la solidarité de chacun. En décidant de préserver une série de secteurs, les autorités ont manifestement cherché à préserver au maximum ce qui pouvait l'être, dans l'intérêt de tous, sur le court, le moyen et le long terme.

L'UWE insiste aujourd'hui pour que les soutiens publics soient prolongés, pendant de longs mois. Comme démontré par notre point conjoncturel, la reprise sera lointaine, sans retour à la normale en 2021, puisque la prévision moyenne de perte de chiffre d'affaires sur 2021 est de 11%. Soutiens à la trésorerie et la solvabilité, à l'emploi, à la R&D, à l'innovation et à l'exportation, ainsi que la prolongation du chômage pour force majeure pour de très nombreux mois, seront des clés pour la relance socio-économique, sans oublier les nécessaires soutiens au secteur des soins, en termes d'infrastructures, d'équipements, mais aussi de reconnaissance du travail du personnel de ce secteur, que nous remercions pour son dévouement sans faille et sans relâche pendant cette crise sanitaire.

Du jamais vu en 37 éditions du "Point Conjoncturel" : activité, investissement, embauche et exportations ont atteint leur niveau le plus bas depuis près de 20 ans. Avec déjà 14.000 emplois perdus et des projections qui font craindre de 35 à 50.000 pertes d'emplois d'ici fin 2021, une diminution des exportations de 18,5%, une faillite très probable ou probable pour 13%

des employeurs sondés, en quelques semaines à peine l'urgence s'est accentuée : la Wallonie doit à présent réussir le difficile exercice de protéger simultanément son système de soins (et les gens qui le composent) et son tissu économique.

Financer les soins de santé est notamment possible grâce à la valeur ajoutée créée par les entreprises. La responsabilité des entreprises, c'est de tout faire pour maintenir leur activité et les emplois, sans faire la moindre concession en matière de sécurité sanitaire. On ne le répétera jamais assez, inspections de l'administration ou pas, les entreprises ont un rôle sociétal, d'exemplarité. Le télétravail est la règle. Pour l'UWE, cela signifie, sans aucune ambiguïté ni concession, que le télétravail doit être généralisé partout où cela est possible. En tant qu'employeurs, les entreprises ont aussi un rôle nouveau à jouer afin de sensibiliser leur personnel à la gravité de la situation sanitaire actuelle. Les hôpitaux sont au bord de la rupture, c'est une réalité. L'heure est à la mobilisation de tous !

La Wallonie n'a plus de joker !

Echéances 2024 pour la Wallonie ! 2024, synonyme de fin de législature pour l'actuelle majorité wallonne. 2024, synonyme de modification des transferts Flandre-Wallonie. 2024, synonyme de nouvelle réforme de l'Etat, comme l'a décidé la nouvelle majorité fédérale. 2024, année électorale inédite, avec des élections communales, provinciales, régionales et communautaires, fédérales et européennes.

2024, c'est donc déjà demain. C'est aujourd'hui que la Wallonie doit se mettre en ordre de marche pour ne pas entamer 2025 déforcée et appauvrie. C'est aujourd'hui que tout se joue, c'est aujourd'hui que la Wallonie doit se redéployer : il est urgent de comprendre l'urgence !

La Wallonie ne peut donc plus se permettre d'attendre, d'hésiter et de tergiverser. Elle doit solidifier son tissu économique. L'UWE rappelle avec force combien le besoin de réformes structurelles est urgent. Elle a proposé 8 axes pour de vrais impacts sur notre bien-être à tous (www.uwe4wallonia.be). Il est urgent de sortir des sentiers battus !

Cette crise multiple méritait bien un éditorial plus long que d'habitude. Il est à la mesure des urgences et des enjeux pour notre modèle de société, et pour la Wallonie ! ■



Les bâtiments non-résidentiels belges consomment 20% de plus que la moyenne européenne

LES BÂTIMENTS SONT RESPONSABLES D'ENVIRON 40% DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN EUROPE. CELA FAIT D'EUX LES PLUS GROS CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE. PRÈS DE 30% SONT IMPUTABLES AUX BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS. SOUVENT, ILS NE SONT PAS ASSEZ EFFICACES SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE. SAVIEZ-VOUS, PAR EXEMPLE, QUE LE CHAUFFAGE REPRÉSENTE EN MOYENNE 50% DE L'ENSEMBLE DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES ? NOUS POUVONS ET NOUS DEVONS FAIRE MIEUX !

Le potentiel d'économies en Belgique

L'Union européenne s'est fixé pour objectif ambitieux de réduire les émissions de gaz à effet de serre, y compris le CO₂, de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990. Comme prévu dans l'accord gouvernemental de notre nouveau gouvernement, la Belgique fait également de l'efficacité énergétique une priorité absolue, en rendant notamment les entreprises plus efficaces sur le plan énergétique. Autrement dit, il faut un apport énergétique moindre pour atteindre au moins le même objectif. Les bâtiments non résidentiels belges consomment aujourd'hui 20% de kWh par mètre carré de plus que la moyenne européenne.

Des études flamandes montrent que **le potentiel d'économies d'énergie des entreprises se situe entre 10 et 30%**, selon les activités de l'entreprise.

L'efficacité énergétique est également importante pour les entreprises ayant un potentiel d'économies relativement faible mais une consommation d'énergie élevée, car cela peut immédiatement entraîner des économies importantes.

Gros consommateurs

Malgré les grandes différences entre les entreprises, les gros consommateurs d'énergie peuvent généralement être réduits au chauffage, à l'éclairage, au refroidissement et à la ventilation. Quatre piliers sont donc importants pour que les entreprises réduisent leur consommation d'énergie : une réduction des pertes de chaleur, un chauffage plus efficace avec optimisation des processus de production, un éclairage, un refroidissement et une ventilation plus efficaces.

Comment économiser de l'énergie ?

Les bâtiments belges peuvent atteindre une performance énergétique comparable à celle des autres pays européens grâce à :

- **des adaptations structurelles**, qui contribuent à réduire la consommation d'énergie ou qui favorisent la production d'énergie locale. Parmi les exemples d'investissements permettant des économies d'énergie, il y a la pose d'une isolation, le remplacement des systèmes de chauffage, l'installation d'un nouvel éclairage...
- **des changements de comportement** dans le but de réduire la consommation d'énergie, comme la sensibilisation des travailleurs.

En effet, l'énergie la moins chère est celle que vous ne consommez pas et cela représente une source d'opportunités tant pour nos entreprises que pour notre planète.

Opportunités d'efficacité énergétique pour les entreprises

L'efficacité énergétique a clairement son utilité pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques, mais qu'est-ce que cela rapporte à votre entreprise ? Nous vous présentons les principaux avantages.

1. **Vous économisez durablement sur vos coûts énergétiques**
Comparer les prix de l'énergie permet, dans une certaine mesure, d'optimiser vos coûts énergétiques. Investir dans une infrastructure économe en énergie et produire sa propre énergie verte créent un avantage à long terme. Cela signifie que votre entreprise est moins dépendante du marché de l'énergie dont les prix, les taxes et les tarifs de réseau sont fluctuants.
2. **Votre entreprise est prête pour l'avenir et socialement pertinente**
Les normes européennes, fédérales et régionales en matière d'énergie et de climat deviennent plus strictes, et les délais plus courts. Il est nécessaire de réduire les émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre. De la même manière, il faut limiter le recours aux sources d'énergie non renouvelables. Une politique énergétique intelligente et une attitude proactive en faveur de l'efficacité énergétique constituent le meilleur moyen de respecter des normes énergétiques plus strictes et de répartir vos coûts d'investissement.
3. **Vos travailleurs sont plus productifs dans un environnement confortable**
Un bon éclairage et un système de chauffage moderne contribuent à un espace de travail agréable et productif. Et vos collaborateurs apprécient cela.

Comparez votre consommation d'énergie et obtenez des conseils pour réaliser des économies

Quelle quantité d'énergie votre entreprise consomme-t-elle par rapport à des entreprises similaires ? Et où pouvez-vous réaliser des économies ? C'est parfois plus facile que vous ne le pensez. Luminus a développé un scan énergétique en ligne qui évalue votre situation actuelle par rapport à des entreprises similaires et vous montre les économies potentielles. Vous serez en outre guidé vers les mesures de soutien pertinentes. Vous disposez ainsi de tout pour travailler à la réduction de vos émissions de CO₂ et de votre facture énergétique. ■

➔ Commencez votre scan énergétique sur LUMINUS.BE/SCAN-ENERGETIQUE



Sommaire #284



06 Focus

- 06 **Innovation** | Management de l'Innovation
- 09 **Innovation** | Airandé

10 Entreprises

- 10 **CCI de Wallonie** | Mentorat entrepreneurial
Portrait : Interfacilities
- 12 **Gestion durable** | Les entreprises et la biodiversité
- 14 **Gestion durable** | Papier et Environnement
- 16 **Mobilité** | Retour sur la Semaine de la Mobilité 2020
- 18 **Mobilité** | Tableau de Bord Mobilité

19 Dossier spécial "REDÉPLOIEMENT DE LA WALLONIE"

40 Action

- 40 **Expertise** | Point Conjoncturel spécial "Coronavirus"

42 Réseau

- 42 **PAE durables** | De la conception à l'animation

Dynam!sme Le périodique bimestriel édité en commun par l'Union Wallonne des Entreprises ASBL et la Maison des Entreprises wallonnes ASBL

UWE – Rue de Rodeuhaie 1 • B-1348 Louvain-la-Neuve – +32 (0) 10.47.19.40 – dynamisme@uwe.be – www.dynamismewallon.be

- **Rédaction** : Yves-Etienne Massart (rédacteur en chef), Thierry Decloux • e-Mail : prenom.nom@uwe.be
- **Conseil de Rédaction** : Olivier de Wasseige, Cécile Neven, Samuel Saelens
- **Mise en page** : Thierry Decloux • **Impression** : Paperland (Bruxelles) • **Routage** : Axedis (Limal)
- **Régie publicitaire** : Target Advertising SPRL, +32 (0) 81.40.91.59, +32 (0) 497.22.44.45, carole.mawet@targetadvertising.be
- **Editeur Responsable** : Cécile Neven, rue de Rodeuhaie 1, B-1348 Louvain-la-Neuve
- **Abonnement annuel (6 numéros)** : 30 EUR à verser sur le compte de la Maison des Entreprises wallonnes 360-1149184-31
- **Tirage** : 7.942 exemplaires (contrôle CIM)



ISSN 0776-1716

Toute reproduction, même partielle, des textes et des documents de ce numéro est soumise à l'approbation préalable de la rédaction.

Management de l'innovation

Anne-Sophie MARSIN : « Dans un hôpital universitaire, l'innovation n'est pas que médicale ! »



CHIEF STRATEGY AND BUSINESS DEVELOPMENT OFFICER AUX CLINIQUES UNIVERSITAIRES ST-LUC, ANNE-SOPHIE MARSIN A EN CHARGE TOUT LE DÉVELOPPEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'INSTITUTION. ELLE PILOTE LE PLAN ACTUEL, MAIS AUSSI ET DÉJÀ LA RÉFLEXION SUR LE PROCHAIN, QUI DOIT AVOIR L'AMBITION DE RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS MAJEURS, COMME L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

■ par Yves-Etienne MASSART

L'innovation médicale, c'est clairement dans l'ADN d'un hôpital académique. Par contre, l'innovation «business», cela ne coule pas nécessairement de source. Pour la direction générale des Cliniques, il y avait là un champ d'opportunités à explorer pour maintenir son excellence. Amélioration des processus, «expérience client» des patients, implication des proches dans les projets de soins, innovation technologique, autant de défis à relever et pour lesquels Anne-Sophie Marsin cherchait à structurer son approche, à organiser et donner de la cohérence aux idées, pourquoi pas en s'inspirant des bonnes pratiques en vigueur dans d'autres milieux professionnels.

Un point commun entre le secteur agro-alimentaire et le secteur hospitalier ? A première vue, vous n'en voyez pas et Anne-Sophie Marsin non plus. Du moins jusqu'à ce qu'elle participe à la formation en Management de l'Innovation de la LSM. "Au final, peu importe le secteur : nous partageons les mêmes problématiques en matière d'innovation, nous sommes confrontés aux mêmes obstacles : besoin de structure, besoin d'agilité, besoin d'un leadership fort mais à combiner avec de la co-création, besoin d'équilibre entre dynamique interne et sources d'inspiration externe. Ma réflexion s'est nourrie de ces partages".

Des partages dont elle faisait profiter, au fur et à mesure, l'ensemble de son équipe. Avec une attention particulière aux aspects «soft», qu'elle a trouvés aussi impressionnants qu'enrichissants.

Méthodologie, structure, organisation à mettre en place pour que des idées spontanées puissent se transformer en innovations, voilà quelques exemples de ce qu'elle cherchait et de ce qu'elle a trouvé dans cette formation : "Générer des idées, en soi, ce n'est pas compliqué, cela se fait assez naturellement. Ce qui est plus compliqué, c'est de transformer ces idées en essais concluants d'innovation. Et... ce n'est pas gagné ! C'est beaucoup moins évident qu'on ne l'imagine...".

Au point de challenger des certitudes probablement bien ancrées : un hôpital académique, de par le simple fait qu'il est académique, est-il d'office une organisation apprenante ? Une réflexion qui en a amené d'autres et qui la pousse au final à intégrer toute la dimension innovation au cœur même du prochain plan stratégique.

Pour Anne-Sophie Marsin, l'innovation, c'est aussi un moyen de faire le lien avec la crise sanitaire qui a fortement touché les hôpitaux. "Dans certains domaines, l'innovation a permis de mobiliser les équipes sur des choses nouvelles, de faire émerger des solutions qui n'auraient peut-être pas émergé sans crise. Il y a là d'énormes

enseignements à tirer. Mais il y a aussi ce que nous avons rapidement réussi à mettre en place avec mon équipe, car je partageais avec elle sans attendre les idées-clés de la formation. Notamment tout ce qui touchait à la co-création, en impliquant l'ensemble de nos stakeholders. La méthode était au point et nous avons rapidement pu structurer les connaissances de nos experts et les partager, les cascader avec l'ensemble de l'organisation. La transformation de la connaissance en procédures a très bien fonctionné et la crise a été un véritable accélérateur".

L'hôpital d'aujourd'hui se trouve également confronté à l'émergence de nouveaux modèles et de nouvelles approches : la télémédecine a plus progressé en 6 mois qu'en 10 ans, l'intelligence artificielle gagne du terrain chaque jour et sera incontournable demain, les robots sont présents presque partout : l'enjeu de la technologie gagne tous les secteurs hospitaliers. "Cette formation permet de réfléchir à ce qu'on fait et pourquoi on le fait. Le but n'est pas la course à la technologie, mais l'intégration de la technologie dans la stratégie". La technologie ne doit pas être une fin en soi. Et là aussi, c'est le partage d'expérience avec d'autres réalités dans d'autres secteurs qui a renforcé sa conviction que le plus important était de trouver le bon équilibre pour garantir la réussite et l'adhésion à ces nouveaux projets. ■



Anne-Sophie MARSIN, Chief Strategy and Business Development Officer, Cliniques Universitaires St-Luc



GÉNÉRER DES IDÉES, EN SOI, CE N'EST PAS COMPLIQUÉ, CELA SE FAIT ASSEZ NATURELLEMENT. CE QUI EST PLUS COMPLIQUÉ, C'EST DE TRANSFORMER CES IDÉES EN ESSAIS CONCLUANTS D'INNOVATION. ET... CE N'EST PAS GAGNÉ ! C'EST BEAUCOUP MOINS ÉVIDENT QU'ON NE L'IMAGINE..."

Executive Programme : 19^e édition du 21 janvier au 04 juin 2021

De nombreuses organisations se retrouvent confrontées à ce type de questions, mais sont peu ou mal équipées pour y répondre. C'est pour relever ces défis que la Louvain School of Management organise depuis 2001 un programme exécutif en gestion de l'innovation, pour permettre aux participants et à leur entreprise de devenir des champions de l'innovation.

Ce qui distingue aujourd'hui les entreprises performantes, c'est leur capacité à continuellement détecter, évaluer et exploiter de nouvelles opportunités, et à faire de cette capacité un avantage concurrentiel durable. Dans ce contexte, former à la gestion de l'innovation c'est permettre aux cadres d'une entreprise d'acquérir les compétences-clés de l'innovation.

Objectifs

En 6 modules de 2 jours et un atelier d'intégration, vous aurez acquis les compétences et les outils pour :

- renforcer le potentiel d'innovation de votre entreprise
- identifier et prioriser les opportunités
- mobiliser vos équipes et vos partenaires
- mettre en œuvre des initiatives d'innovation durables

La méthode

Le programme fournit une approche multidisciplinaire pragmatique et rigoureuse, développée par un panel international d'experts académiques et des cadres et dirigeants expérimentés.

Il combine études de cas d'entreprises innovantes, témoignages de terrain, partage d'expérience et un business project permettant aux participants d'appliquer directement dans leur organisation les méthodes et outils acquis.



Trier les films plastique ? Valipac et Patrick Ridremont vous expliquent comment

BIEN QU'ELLES TRIENT DE MIEUX EN MIEUX, NOS ENTREPRISES POURRAIENT ENCORE S'AMÉLIORER. QUI PLUS EST QUAND IL S'AGIT DE FILMS PLASTIQUES. SELON UNE ANALYSE DE VALIPAC, 25 000 ENTREPRISES NE TRIENT TOUJOURS PAS LEURS FILMS PLASTIQUES. CE QUI CORRESPOND À UN POTENTIEL DE 34 000 TONNES DE PLASTIQUE PAR AN QUI NE SONT DE CE FAIT PAS RECYCLÉES. VALIPAC LANCE DONC EN SEPTEMBRE UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES AVEC DES CONSEILS CONCRETS. LE "COACH D'ENTREPRISE" DE SERVICE N'EST AUTRE QUE LE SYMPATHIQUE PATRICK RIDREMONT.

Des objectifs de recyclage plus élevés

La révision de l'Accord de Coopération Interrégional sur les emballages prévoit des taux de recyclage particulièrement ambitieux. Les nouveaux taux ne devraient pas poser de problème pour le carton, le bois et le métal, dont le tri et la collecte sélective sont bien développés. Mais c'est au niveau du plastique que le bât blesse.

En Belgique, le seuil minimal de recyclage à atteindre pour les emballages industriels en plastique augmentera progressivement pour passer à 50% en 2021, 55% en 2023 et 65% en 2030. Sachant que le taux de recyclage des plastiques était de 45,8% en 2018, il est clair que l'industrie est confrontée à un défi majeur et que toutes les parties impliquées dans ce processus devront collaborer intensément pour y faire face. Et Valipac a bien l'intention de les aider à relever ce défi.

Un potentiel de 34.000 tonnes !

"La collecte sélective des déchets industriels est en bonne voie. Nous atteignons déjà des taux de recyclage très élevés pour le carton, le métal et le bois. Mais ce n'est pas encore le cas pour les plastiques, déclare Francis Huysman, CEO de Valipac. Des analyses réalisées sur nos données en collaboration avec l'Université de Hasselt estiment que 25.000 entreprises ne trient pas encore leurs films plastiques. D'après nos calculs, près de 34.000 tonnes de film plastique supplémentaires pourraient être triées chaque année. Le potentiel est donc énorme. Surtout si l'on considère qu'une tonne de film plastique recyclée évite la production de 3,03 tonnes de CO₂, soit l'équivalent d'un trajet en camion entre Bruxelles et Moscou".



Des sacs pour la collecte des films plastiques

Pourtant, la collecte de films plastiques est relativement simple. Les collecteurs de déchets industriels proposent des sacs en plastique qui sont ramassés lors de la vidange du conteneur pour le papier/carton. Le coût du tri et du recyclage du plastique est compris dans le prix d'achat des sacs. Et de plus, Valipac propose un incitant financier pour l'utilisation de ces sacs.

Coacher les entreprises

Valipac lance aujourd'hui une nouvelle campagne de sensibilisation au tri des films d'emballages en plastique. L'organisme peut pour ce faire compter sur le soutien de Patrick Ridremont qui endossera cette fois le rôle de «coach en entreprise». Avec son humour habituel, Patrick démontrera aux entreprises que le tri des films d'emballages en plastique est simple et avantageux. ■

Pour en savoir plus sur cette campagne, rendez-vous sur le site jetriedansmonentreprise.be/filmsplastiques ainsi que sur les pages LinkedIn et Facebook de Valipac.

Innovier avec les universités wallonnes contre le covid

Airandé



LA PROXIMITÉ IMMÉDIATE AVEC UNE UNIVERSITÉ ET LA POSSIBILITÉ DE COLLABORER AVEC PLUSIEURS UNIVERSITÉS PROCHES ET AVEC LEURS CENTRES DE RECHERCHE A POUSSÉ AIRANDÉ À INSTALLER SON ANTENNE EUROPÉENNE À LOUVAIN-LA-NEUVE. UNE PREUVE SUPPLÉMENTAIRE DU POTENTIEL D'ATTRACTIVITÉ DE LA WALLONIE. ET CE QUI NE GÂCHE RIEN EN PLEINE PANDÉMIE, C'EST QUE LA SOCIÉTÉ DÉVELOPPE DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR CONTRER LE DÉVELOPPEMENT DU VIRUS ET TOUTE AUTRE FORME DE CONTAMINATIONS. DERNIER SUCCÈS EN DATE, UN TEST D'EFFICACITÉ SUR LE COVID DE SES PURIFICATEURS D'AIR, RÉALISÉ AVEC SUCCÈS À L'UNIVERSITÉ DE WISCONSIN.

■ par Yves-Etienne MASSART

Active dans l'hygiène, Airandé a installé sa tête de pont européenne à Louvain-la-Neuve. A la barre, Fabienne Mertens, qui a multiplié les contacts depuis le début de la crise sanitaire pour mettre en avant les innovations technologiques susceptibles d'intéresser le monde des entreprises au sens large, qu'il s'agisse d'usines, d'ateliers ou de véhicules de transport, pour ne citer que quelques exemples. Son cœur de cible, les endroits confinés qui nécessitent d'être purifiés ou désinfectés pour assurer une sécurité optimale en associant la gestion de l'air et des surfaces afin d'empêcher les contaminations et permettre de poursuivre des activités en toute sécurité. Des solutions qui ne sont pas limitées au seul coronavirus, mais dans quantité d'autres cas où la santé peut être menacée par un risque de contamination.

Pour Fabienne Mertens, Manager R&D, Éducation, Compliance de Airandé PTY Limited, les enjeux de décontamination de l'air ou de gestion de la contamination des surfaces dépassent aujourd'hui largement la cible initiale des activités d'Airandé : "Au départ, nous avons développé notre stratégie vers les milieux médicaux et paramédicaux, afin de tester et faire tester nos solutions et obtenir ainsi les certifications les plus exigeantes du marché. Aujourd'hui, nous touchons énormément de monde et de secteurs".

La priorité de l'entreprise : offrir un «package complet» de moyens de désinfection écologiques respectueux de l'environnement,

peu énergivores, sans dangers pour les utilisateurs en leur donnant accès à une gamme d'appareils certifiés faciles à utiliser et adaptés à différents secteurs. En partenariat avec une société américaine, Airandé propose des purificateurs, nouvelle génération, certifiés par la NASA, l'agence gouvernementale responsable de la majeure partie du programme spatial civil des États-Unis. Ses systèmes de purification équipent les navettes spatiales américaines, rien que cela !

Créée en 2017, l'entreprise est d'origine australienne et a donc vite et bien grandi. Ce qu'elle est venue chercher en Belgique, c'est une position centrale au cœur de l'Europe, mais aussi et surtout des compétences de pointe en recherche : Gembloux, Mons, Liège, l'UCL,... la collaboration avec des laboratoires de recherche est d'ailleurs au cœur du développement de l'entreprise et de ses produits.

Résultat : une capacité d'innovation inédite, qui lui a permis d'identifier le potentiel de combinaison de différentes technologies, c'est ce qui la distingue sur le marché. Aux technologies passives et mécaniques des filtres, qui imposent des remplacements réguliers, ou des UV, dont la performance dépend d'autres paramètres plus difficilement maîtrisables et qui nécessitent des contrôles réguliers, Airandé a privilégié la double ionisation et la photocatalyse. Cette combinaison inédite agit sur la neutralisation des germes, sur les allergènes, sur les odeurs et diminue la



propagation des composés volatiles. De quoi maîtriser aussi les risques encourus par certaines professions exposées aux risques d'aérosols puissants. Avec une purification en continu, le principal avantage est de réduire considérablement la durée de la suspension dans l'air des particules contaminantes et polluantes. Un appareil de désinfection rapide des surfaces est en cours de certification et sera bientôt mis sur le marché pour répondre aux problématiques hospitalières. Ambulances et sociétés de transport l'ont vite compris, car décontaminer l'air, c'est aussi empêcher la retombée et donc réduire le risque de contamination des surfaces. Les hôpitaux, maisons de repos, dentistes sont intéressés par la technologie. Prochaines cibles : les espaces de travail et de réunions, les hôtels mais aussi les transports en commun, dont l'utilisation par les navetteurs sera l'un des baromètres de la reprise économique à la fin du confinement actuel. ■

Mentorat entrepreneurial

Confronter sa vision pour passer un nouvel échelon



DÉJÀ BIEN IMPLANTÉ DANS D'AUTRES PAYS OÙ IL S'AFFICHE COMME UN FACTEUR DE PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES, LE MENTORAT ENTREPRENEURIAL S'INVITE UN PEU PLUS DANS LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE WALLON. À L'INITIATIVE DE LA SOWALFIN, UN DISPOSITIF DE MENTORAT VIENT DE VOIR LE JOUR. UN PROJET MENÉ EN PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU ENTREPRENDRE WALLONIE ET LES CCI WALLONNES.

■ par Céline LÉONARD, CCI Wallonie

Le constat n'est pas neuf, et pourtant il demeure : la croissance des entreprises wallonnes est en-deçà de ce qu'elle devrait être. Avec un effectif moyen de 9,1 collaborateurs, nos entreprises affichent une inclination à croître moindre que dans de nombreuses autres régions européennes. Au sein de nombreuses sociétés, le potentiel de développement est pourtant bien présent ! Désireuse d'amener les (T)PME à franchir un nouvel échelon dans leur développement, la SOWALFIN a

lancé, voici quelques semaines, un dispositif unique de mentorat. Un projet ambitieux mené en partenariat avec le Réseau Entreprendre et les CCI wallonnes.

Respect et réciprocité

"Le mentorat entrepreneurial consiste à mettre en relation deux entrepreneurs affichant un stade de développement différent, explique Karl Adams, Membre du Comité de Direction de la SOWALFIN.

Le mentor est un entrepreneur chevronné ayant déjà connu la croissance, prêt à partager les enseignements tirés de ses erreurs et succès. De son côté, le mentoré est un entrepreneur à la tête d'une société qui tourne bien, qui gère déjà une équipe et qui a l'ambition de poursuivre son développement. Au sein de leur binôme, mentor et mentoré vont échanger leurs expériences en toute confidentialité et dans un esprit de bienveillance".

L'engagement du mentor est bénévole et désintéressé. Qu'a-t-il dès lors à y gagner ? "La relation mentorale doit s'envisager dans une optique de réciprocité. Si le mentoré s'enrichit au contact de son mentor, l'inverse est également vrai. Au contact d'un entrepreneur plus jeune, le mentor sera certainement bousculé dans ses convictions. Un vent de fraîcheur qui pourrait contribuer au développement de ses activités".

4 questions à Jean-Pierre DI BARTOLOMEO, Président du Comité de Direction de la Sowalfin

Pourquoi la SOWALFIN veut-elle aller de l'avant avec ce projet ?

JDB Nous sommes à la base des "financiers". Or, quand on observe des projets dans lesquels le dirigeant a pu bénéficier du regard d'un mentor, on constate que ceux-ci affichent un taux de survie et de croissance plus important que d'autres projets. Ces données chiffrées conjuguées aux expériences inspirantes d'autres pays (France, Canada, Etats-Unis...) nous ont convaincus de l'intérêt de développer et d'institutionnaliser le mentorat en Wallonie.

La pratique du mentorat est assez répandue dans le monde anglo-saxon...

JDB Le principe de "give back" est en effet solidement ancré dans la culture américaine. Là-bas, lorsqu'un entrepreneur réussit, il aspire naturellement à vouloir rendre à la communauté économique ce qu'elle lui a donné. Un état d'esprit que nous aimerions cultiver ici.

Pourquoi la SOWALFIN s'est-elle associée aux CCI et au Réseau Entreprendre ?

JDB Pour mener à bien ce dispositif, nous savions que nous allions avoir besoin d'acteurs de terrain, capables d'identifier de potentiels mentors et mentorés. Dans cette optique, nous nous sommes logiquement tournés vers des organismes reconnus pour la mise en relation des entrepreneurs et entretenant avec eux des contacts quasi-quotidiens.

Quelles sont vos ambitions ?

JDB D'ici quelques années, nous aimerions disposer d'une grande plateforme du mentorat sur laquelle des entrepreneurs pourraient aisément se rencontrer. En accélérant la croissance d'entreprises génératrices de valeurs, le mentorat est en mesure de contribuer à la rentabilité économique et à la création d'emplois en Wallonie. Nous espérons donc que la sauce du mentorat prendra !

Des binômes qui «matchent»

Un comité de sélection composé de membres de la SOWALFIN, du Réseau Entreprendre et des CCI sera chargé de composer les binômes les plus pertinents. "Le mentorat est avant tout une aventure humaine et interpersonnelle. Le comité s'assurera donc que le courant passe entre mentor et mentoré. Si le binôme matche, les deux entrepreneurs signeront une charte de mentorat d'une durée formelle de 12 à 18 mois". ■

Plus d'infos : www.mentoratentrepreneurial.sowalfin.be

Une équipe de managers
soudée et à l'écoute...

Interfacilities



LA CCIBW VOUS PRÉSENTE UNE DE SES ENTREPRISES MEMBRES !
INTERFACILITIES FOURNIT UNE LARGE GAMME DE SERVICES DE
«FACILITY MANAGEMENT». LE SECTEUR «NETTOYAGE», TANT TRADITIONNEL
QU'INDUSTRIEL, LA RÉNOVATION/MAINTENANCE DE BÂTIMENTS ET LA
GESTION DES ESPACES VERTS SONT LES TROIS GRANDS AXES DE LA SOCIÉTÉ.

"Pour nos activités professionnelles, l'impact du Covid-19 s'est traduit différemment pour la partie nettoyage traditionnel, où les chantiers ont été mis à l'arrêt et pour la partie maintenance, évidemment. Dans ce dernier cas, les lieux étant vidés de leurs hôtes, notre personnel a pu y travailler plus aisément, dans les strictes mesures de distanciation entre nos collaborateurs bien entendu", précise Ingrid Biot.

Le créneau désinfection, une activité auparavant assez marginale pour la société s'est trouvé, de son côté, assailli de demandes émanant par exemple de communes, pour la désinfection d'écoles... ou de magasins. "Nous passons 2 fois par jour dans 67 magasins du groupe Colruyt pour désinfecter les caisses, les points de contact...", reprend la Sales Manager.

Certes, l'entreprise familiale créée en 1993, a malgré tout été contrainte de recourir au chômage pour cas de force majeure, d'autant que les chaînes de magasins (JBC, Lunch Garden, Histoire d'Or...), ses clients réguliers, ont dû baisser leur volet.

Le dialogue, le dialogue...

Durant la crise, Interfacilities a revu son organisation en profondeur, en vue d'équiper ses collaborateurs de tout le matériel de sécurité sanitaire.

"En un temps record, nous avons dû passer commande et livrer les masques, les gants... On a mis en place des protocoles de nettoyage et désinfection, toujours en parfaite adéquation avec les recommandations de l'OMS et du gouvernement belge et en allant le plus loin possible sur ces plans.



Nous avons acheté des masques lavables, chirurgicaux et des masques FFP2 pour notre personnel le plus exposé", développe Ingrid Biot.

L'équipe de management – une petite dizaine de personnes – a resserré les liens et multiplié les contacts par vidéoconférence. "Le télétravail n'a jamais été mal perçu, chez nous. Nous avons toujours eu la possibilité de nous organiser en «bon père de famille». Ce mode de fonctionnement qui a à nouveau confirmé son bien-fondé au sein de l'entreprise persistera, voire se renforcera encore dans l'avenir. "Je pense par exemple à la situation de collègues qui habitent assez loin de notre siège de Zellik et pourraient s'épargner certains déplacements en hiver", illustre la Sales Manager.

Durant la crise, les managers ont aussi dû gérer les appréhensions du personnel. Chaque membre du personnel a été contacté personnellement ; les ressentis ont été entendus, les réponses aux questions ont été apportées, les retours du terrain ont été analysés, l'empathie a dominé les entretiens.

"Nous avons encouragé les uns et les autres à nous faire part de leur éventuel sentiment d'insécurité dans une situation donnée qu'il s'agisse de matériel de sécurité, de la distance physique à établir entre les collègues, etc." Ces phases de dialogues servies par une équipe de management à la cohésion inébranlable ont rassuré les travailleurs.

Enfin, Interfacilities a proposé à ses clients une solution visant à réduire bactéries, virus, particules nocives dans l'environnement de travail (11 étapes de filtration), à la vente ou en leasing. "Grâce à cet appareil, «Puritii», nos clients sont en conformité par rapport à l'arrêté royal du 2 mai 2019 modifiant le code du bien-être au travail en matière de qualité de l'air intérieur dans les locaux de travail", conclut notre interlocutrice. Si aucune solution miracle pour éradiquer le Covid-19 n'est encore garantie, l'amélioration de la qualité de l'air permet, en tout état de cause, de prendre soin de son personnel tout en augmentant son efficacité. ■

www.interfacilities.be

Deux exemples inspirants

Les entreprises et la biodiversité



À L'HEURE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE LA NEUTRALITÉ CARBONE, LES ENTREPRISES WALLONNES INTÈGENT CHAQUE JOUR DAVANTAGE L'ENVIRONNEMENT DANS LEUR STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT. DANS CE CONTEXTE, LA THÉMATIQUE DE LA BIODIVERSITÉ PREND DE PLUS EN PLUS D'AMPLEUR. S'EN PRÉOCCUPER AUJOURD'HUI, C'EST ASSURER LA PÉRENNITÉ DE SON ACTIVITÉ TOUT EN DÉVELOPPANT DES OPPORTUNITÉS POUR DEMAIN. CERTAINES ENTREPRISES WALLONNES L'ONT BIEN COMPRIS ET PROUVENT QUE LA CONJUGAISON ENTRE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET BIODIVERSITÉ EST POSSIBLE.

■ par Luca COVONE et Laetitia MONTANTE

Un objectif régional ambitieux

Intégrée dans les Objectifs de Développement Durable, la protection et la restauration de la biodiversité constitue un défi majeur que ce soit à l'échelle mondiale. Chacun, à son niveau, peut jouer un rôle.

Face à ce constat et aux enjeux que cela implique, la Wallonie, à l'initiative de la Ministre de l'Environnement, Céline Tellier, a lancé un projet ambitieux de plantations visant à recréer et renforcer le maillage écologique au travers de la plantation de «4.000 km de haies et/ou un million d'arbres» sur l'ensemble du territoire wallon.

Pour atteindre cet objectif, l'ensemble des acteurs du territoire a été invité à s'impliquer concrètement au travers de différents groupes de travail : les communes et leurs citoyens, les écoles, les agriculteurs, les associations locales, les entrepreneurs de parcs et jardins... mais aussi les entreprises.

Des entreprises désireuses de s'investir

Les entreprises, de plus en plus sensibles à cette problématique, sont bien souvent demandeuses de conseils pratiques et pertinents pour agir concrètement.

Le très grand nombre de réponses obtenues à notre enquête sur le sujet⁽¹⁾ le prouve : les entreprises sont intéressées et seront partenaires pour relever ce défi.

Les projets d'accueil de la biodiversité ne se limitent pas à la plantation de haies ou d'arbres, ils peuvent aussi s'envisager de manière plus globale et permettre aux entreprises n'ayant pas encore franchi le pas de «mettre le pied à l'étrier» en matière de biodiversité.

Rappelons par exemple que le potentiel de plantation d'une entreprise ne s'arrête pas aux frontières de son site d'activité. En effet, celle-ci peut également s'impliquer au travers de projets collectifs de plus grande envergure que ce soit au sein d'un parc d'activité économique ou sur des terrains appartenant à un tiers.

Découvrons 2 exemples inspirants d'entreprises déjà engagées dans des projets en lien avec la biodiversité :

1 Tôlerie Delhez

Stephan DELHEZ, Associé gérant : "Notre société est basée dans le zoning des Plénesses à Thimister et réalise principalement le travail de la tôle de fine épaisseur. Lors de notre implantation, notre permis de bâtir nous imposait la réalisation de plantations.

Plutôt que de nous limiter à une simple plantation d'arbres, nous avons préféré opter pour la création d'un verger composé de différentes variétés. Ensuite, pour nous éviter de tondre, nous y avons installé des moutons qui entretiennent le verger par éco-pâturage. Nous avons saisi cette obligation comme une réelle opportunité et, en définitive, ces actions contribuent à une ambiance très positive et donnent une belle image de l'entreprise".

2 Association d'entreprises Alliance Centre BW

Véronique FORGET, Coordinatrice :

"En s'inscrivant dans la démarche universelle des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, notre association d'entreprises a pris la décision de sensibiliser les entreprises en leur offrant de multiples opportunités de passer à l'action, notamment en matière de biodiversité. Nous avons proposé aux entreprises de cofinancer un projet de plantation «PlantYourBusinessTree» à Madagascar, mais également ici, à l'échelle de l'Axisparc, en plantant une forêt urbaine avec plus de 160 personnes sur plus de 300 m². Nos entreprises ont besoin de participer très concrètement à un projet qui a du sens, de se sentir utiles dans leur mise en œuvre et d'en voir les résultats rapidement. Ce projet collectif est le fruit d'un partenariat avec de nombreux acteurs locaux privés et publics". ■

(1) Retrouvez l'ensemble des résultats de notre enquête sur le potentiel de plantation de haies et d'arbres en entreprise sur le site www.environnement-entreprise.be.



1



2

« **YES WE PLANT** » : le nouveau visage de la campagne « **Plantons 4.000 km de haies et 1 million d'arbres** » lancée par la Ministre de l'Environnement, Céline Tellier.

Le site yesweplant.wallonie.be se veut être un outil collaboratif permettant à chacun de mettre en évidence toutes les initiatives de plantation. Il a pour objectif d'informer et de mobiliser les différents publics ciblés par la campagne et Rassemble des informations utiles, des outils pertinents, ainsi que des exemples de terrain.

Votre entreprise a réalisé des plantations de haies ou d'arbres sur son terrain ? Ajoutez votre plantation au compteur du site « Yes We Plant » et témoignez de votre expérience !



Retrouvez d'autres exemples inspirants dans la brochure "*La biodiversité en entreprises... conseils pratiques!*" réalisée par la Cellule Environnement de l'UWE. Elle est téléchargeable gratuitement sur le site www.environnement-entreprise.be.

Papier et Environnement

Combattre les idées fausses !



JOURNAUX, MAGAZINES, PAPIERS HYGIÉNIQUES, LIVRES, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS DIVERS..., LE PAPIER PASSE DANS NOS MAINS SOUS DIFFÉRENTES FORMES. DIFFICILE DE S'IMAGINER UNE JOURNÉE SANS CELUI-CI. SI LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST DEPUIS LONGUE DATE APPLIQUÉ PAR L'INDUSTRIE PAPETIÈRE, BON NOMBRE DE PRÉJUGÉS ET D'IDÉES FAUSSES CONTINUENT À CIRCULER À PROPOS DE LA RELATION ENTRE LE PAPIER ET L'ENVIRONNEMENT.

■ par Olivier CAPPELLIN

Dynamisme fait aujourd'hui le point avec **Firmin FRANÇOIS**, président du Paper Chain Forum à propos de de ces mythes qui entachent notre relation au papier.

Firmin François, qu'est-ce que le Paper Chain Forum et pourquoi a-t-il été créé ?

FF Créé en 1992, le Paper Chain Forum est une ASBL dont la mission est axée sur la communication de messages relatifs à la relation entre le papier et l'environnement et ce, dans le sens le plus large. Le Paper Chain Forum regroupe l'ensemble des fédérations professionnelles de la filière papier en Belgique et a pour objectif de démontrer la relation harmonieuse entre le papier et l'environnement dans une perspective de développement durable.

D'une manière générale nous nous employons à combattre certaines idées fausses sur le papier qui restent hélas toujours bien ancrées dans les mentalités.

Quels sont justement ces préjugés dont vous parlez ?

FF Ils sont malheureusement nombreux. Je citerais par exemple le fait que le papier détruit les forêts, qu'on ne devrait utiliser que du papier recyclé, que la production de papier demande beaucoup d'énergie, consomme des litres d'eau et émet des quantités importantes de CO₂.

Mais ce n'est pas le cas : qu'en est-il réellement ?

FF En ce qui concerne l'impact sur l'exploitation des forêts je tiens à rappeler que, pour faire du papier, on utilise des sous-produits de la forêt (taillis, houppiers, petits bois d'éclaircie) et des sous-produits des scieries (communément appelés plaquettes). Les arbres adultes sont prioritairement sciés pour produire des meubles, des charpentes, des palettes, etc. Les forêts européennes, dont bien entendu les forêts wallonnes, sont exploitées de façon durable et bénéficient d'ailleurs de différents certificats tels que le FSC ou le PEFC. Exploiter la forêt de cette façon est donc parfaitement compatible avec les objectifs de durabilité et de décarbonisation.

En ce qui concerne le papier recyclé, tout le monde sait que les vieux papiers sont abondamment collectés et recyclés. Mais il ne faudrait pas en conclure que seuls les papiers recyclés devraient être utilisés. Non. Après plusieurs opérations de recyclage, les fibres de cellulose s'abiment et sont éliminées. Il faut donc en permanence rajouter de nouvelles fibres de cellulose dans le cycle de production. Pour ce qui est de la consommation d'eau, nous utilisons en effet beaucoup d'eau pour former la feuille de papier mais celle-ci est récupérée à plus de 90%, pour être traitée en stations d'épuration et remise dans les eaux de surface. Seulement 10% de l'eau est évaporée lors du séchage de la feuille de papier !

PAPIER & ENVIRONNEMENT - Découvrez la vérité derrière les mythes

MYTHES	LES FAITS	LA VÉRITÉ
Le papier détruit les forêts	500.000 ha de forêts sont plantés chaque année en Europe	Le papier ne détruit pas les forêts : il utilise essentiellement des sous-produits et soutient le renouvellement des forêts.
Seul le papier recyclé est acceptable	50% des fibres de bois du papier proviennent du recyclage 1/5 du volume de papier utilisé n'est pas recyclable	Les fibres de bois sont une matière première renouvelable : les fibres déjà recyclées ne peuvent pas être recyclées à l'infini.
Le papier produit trop de CO ₂ et pollue	En 20 ans : diminution de 40% de rejets de CO ₂ par kilo de papier produit En 30 ans : diminution de 56% des quantités d'eau nécessaires à la production du papier	La production de papier est de plus en plus efficiente en matière d'énergie.
Le papier est mauvais, seul le numérique est bon	Depuis 2000, triplement de la consommation d'énergie des data centers Les déchets électroniques augmentent 3 fois plus vite que l'ensemble des déchets	Tout comme le papier, les activités digitales ont un impact sur l'environnement et cet impact ne fait qu'augmenter.



Firmin FRANÇOIS,
Président Paper Chain Forum



LE PAPIER EST COMPOSÉ DE FIBRES DE CELLULOSE RENOUVELABLES, RECYCLABLES ET LARGEMENT RECYCLÉES, ET C'EST DONC UN PRODUIT NATUREL, PIONNIER AVANT L'HEURE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE LA BIO-ÉCONOMIE. ET NON, LE PAPIER NE DÉTRUIT PAS LES FORÊTS, QU'ON SE LE DISE UNE FOIS POUR TOUTES.

En matière d'énergie, signalons d'emblée que notre secteur est un des champions de ce qu'on appelle la cogénération, procédé qui permet de produire de l'électricité avec un très haut rendement. Et même souvent à partir de biomasse ! Toutes nos obligations environnementales sont par ailleurs encadrées par des BREF européens (meilleures techniques disponibles) qui sont très sévères.

La filière du papier a également élaboré une charte environnementale. Pouvez-vous nous en dire plus ?

FF *Oui, nous disposons d'une charte environnementale depuis 2008 déjà et qui a d'ailleurs été récemment renouvelée. Les aspects clés de cet engagement portent sur le développement de la certification forestière et l'utilisation de matières premières renouvelables, le renforcement de l'efficacité énergétique et la diminution des rejets de CO₂ au sein de la filière, l'accroissement de la collecte de vieux papiers et cartons et le recours à l'éco-design.*

Souhaitez-vous transmettre un message à nos lecteurs ?

FF *Le papier est composé de fibres de cellulose renouvelables, recyclables et largement recyclées, et c'est donc un produit naturel, pionnier avant l'heure de l'économie circulaire et de la bio-économie. Et non, le papier ne détruit pas les forêts, qu'on se le dise une fois pour toutes. Mais ce n'est pas pour autant qu'il faille le gaspiller ! ■*



Scannez pour télécharger le pdf

PAPIER Mythes et Réalités

paper
chain
forum



Plus d'infos sur le sujet ?

Visitez le site www.paperchainforum.org et consultez la brochure "Papier – Mythes et réalités".



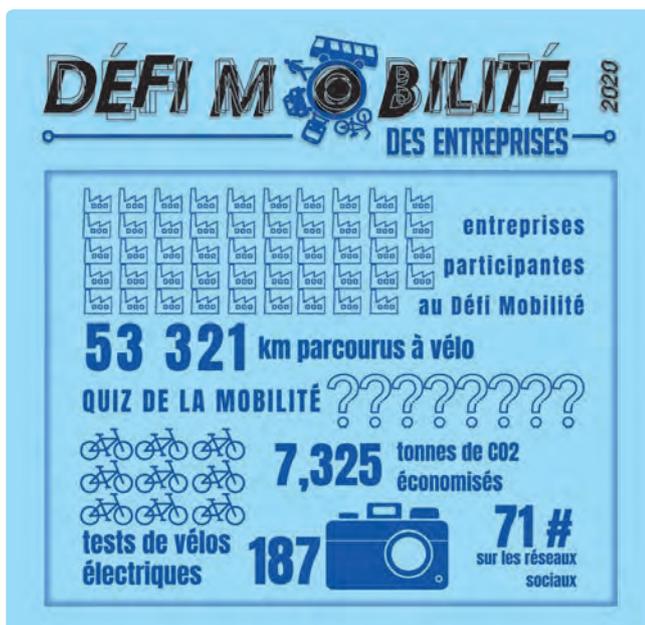
TRANSPORTS EN COMMUN,
TROTINETTE, COVOITURAGE...,
TOUS LES MODES DE TRANSPORT
ONT ÉTÉ MIS À L'HONNEUR. MAIS
LES GRANDS GAGNANTS DE CETTE
ÉDITION 2020 SONT SANS AUCUN
DOUTE LE VÉLO ET LE TÉLÉTRAVAIL.
ILS ONT PERMIS D'ÉCONOMISER
DE NOMBREUX KILOMÈTRES ET/OU
D'ÉVITER LA PRODUCTION D'UNE
BELLE QUANTITÉ DE CO₂.



Le CHR La Citadelle a également innové en proposant diverses vidéos de sensibilisation au personnel et en organisant la livraison de tests Covid entre le centre de prélèvement et le labo à vélo. La réflexion globale sur la mobilité initiée par Contre Vents et Marées, une pépinière d'entreprises sociales, était

remarquable pour son caractère pérenne. Pour eux, la Semaine de la Mobilité était une belle introduction à une démarche globale pour repenser la politique de mobilité du site. Enfin, mettons en avant l'auto-construction d'un abri vélo, pour les entreprises Greisch et Intego !

Bravo à eux, mais aussi bravo à tous les participants de cette Semaine de la Mobilité 2020. Chaque action compte, et dans ce contexte exceptionnel, chacun peut être fier d'avoir contribué à l'effort commun. En route pour une édition 2021 encore plus...mobile ! ■



Un nouvel outil de diagnostic au service des entreprises

Tableau de Bord Mobilité



LA MOBILITÉ S'EST IMPOSÉE PLUS QUE JAMAIS DANS L'AGENDA DES ENTREPRISES DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE. ON PARLE SANS CESSE DE TÉLÉTRAVAIL, MAIS AUSSI DU BOOM DU VÉLO. CHACUN A PU CONSTATER L'IMPACT QUE LES EMBOUTEILLAGES AVAIENT SUR L'ÉQUILIBRE VIE PRIVÉE/PROFESSIONNELLE ET LA RENTABILITÉ DE L'ENTREPRISE. BEAUCOUP LE DISENT : LA MOBILITÉ VA S'IMPOSER DANS LES PRIORITÉS DE RECRUTEMENT, TANT POUR LES RECRUTEURS QUE POUR LES RECRUTÉS !



Dès lors, les entreprises wallonnes doivent s'engager en faveur d'une mobilité durable. Mais que peuvent-elles faire ? Par où commencer ? Quelles actions prioriser ? Certaines ont déjà pris des mesures, mais ont du mal à communiquer sur ces changements qui touchent à leur organisation interne. Pourtant, la démarche intéresse et notamment ceux que les entreprises cherchent à recruter, comme ces fameux Millennials. Comment aussi en informer leurs clients qui ont des attentes en matière d'impact carbone de leurs fournisseurs toujours plus exigeantes ?

Comment objectiver leur niveau d'excellence en mobilité ?

C'est pour répondre à ces problématiques que la Cellule Mobilité de l'UWE a lancé à l'occasion de la Semaine de la Mobilité 2020 un nouvel outil entièrement gratuit à destination des entreprises wallonnes : le Tableau de Bord Mobilité.

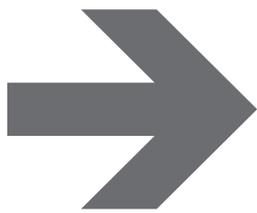
Basé sur un questionnaire dont les réponses sont ensuite analysées et traitées par les conseillers de la Cellule Mobilité pour être agrégées dans un Tableau de Bord, cet outil de synthèse permet à l'entreprise d'autoévaluer sa politique de mobilité.

Elle peut ensuite communiquer en interne ses résultats, s'en servir pour améliorer la situation en se fixant de nouveaux objectifs ou les valoriser auprès de ses clients, de futurs employés, d'instances officielles... Elle peut aussi évaluer l'utilité d'être accompagnée pour faire avancer plus rapidement et adéquatement sa politique mobilité. ■

Plus d'infos :
www.mobilite-entreprise.be/tableau-de-bord

Dossier

Redéploiement de la Wallonie



La Wallonie n'a plus de joker !

La crise du Covid-19 a frappé et frappe encore durement le tissu économique de notre pays et singulièrement celui de Wallonie.

Ce virus a provoqué et provoque, par son ampleur et sa durée, des drames humains, des catastrophes économiques et sociales et des désorganisations néfastes pour l'équilibre de notre société.

Au-delà de ces impacts directs, cette crise a visibilisé encore davantage encore certaines failles structurelles de la Wallonie qui, si elles nécessitaient déjà d'être traitées avant cette période sombre, imposent à présent une véritable et urgente prise à bras-le-corps par les autorités régionales.

L'Union Wallonne des Entreprises a, dès le 1^{er} juillet, proposé 35 mesures devant permettre un redressement à court terme du tissu économique wallon.

Mais ces mesures devaient être complétées par des mesures plus structurantes, plus fondamentales encore pour relancer notre économie et atteindre un niveau de développement devant permettre à la Wallonie de rencontrer les besoins et aspirations de sa population et de ses entreprises et de répondre aux enjeux majeurs des décennies à venir.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette nouvelle contribution de l'UWE. Elle se veut une pierre importante de l'édifice Get Up Wallonia, le plan de transition sociale, économique et environnementale que construit actuellement la Wallonie.

Pour l'Union Wallonne des Entreprises, redéployer, c'est consolider notre tissu économique (plus d'entreprises et plus grandes), créer massivement de l'emploi privé (56% de l'emploi total dans les entreprises en Wallonie contre 65% en Flandre) et réformer structurellement la sphère publique.

La Wallonie ne peut plus se permettre d'attendre, d'hésiter et de tergiverser. Ces objectifs doivent être poursuivis avec vigueur et rigueur dès à présent.

La crise sanitaire n'a fait que renforcer le besoin impérieux de changements profonds dans notre Région.

Get Up Wallonia doit en effet dépasser le cadre strict de la gestion de la crise pour être ce plan de Transition et de Redéploiement dont la Wallonie a tant besoin.

Mais ce dont la Wallonie a également besoin, c'est de rendre confiance, ne pas se limiter à voir cette crise par les seules difficultés réelles qu'elle engendre mais aussi par les opportunités qu'elle offre. La crise doit ouvrir de nouvelles voies fructueuses de dialogue et d'action entre les acteurs de la société pour que tous construisent ensemble une Wallonie où il fait bon vivre, travailler, apprendre et entreprendre.

En effet, au-delà des difficultés, des entreprises et des personnes travaillent, des entreprises engagent, des entreprises innovent et œuvrent à la transition, des entreprises performant à l'international... Autorités et entreprises doivent mettre aussi ces éléments en avant pour que les citoyens wallons retrouvent confiance en leur Région et ses acteurs économiques, pour que nos jeunes se tournent vers nos entreprises pour y développer les projets wallons de demain et qu'un vent d'optimisme nécessaire à tous souffle à nouveau sur notre région.

L'UWE sera partenaire du Gouvernement Wallon tant pour préciser et mettre en œuvre les réformes utiles que pour porter ce message de confiance.

Dynamisme vous propose de passer en revue les 8 actions du Plan de Redéploiement proposé par l'UWE, en détaillant davantage l'une ou l'autre mesure plus particulière. L'intégralité du Plan de Redéploiement est consultable, ou téléchargeable, sur le site www.uwe4wallonia.be.

Vous y retrouverez aussi des éléments complémentaires de diagnostic et d'analyse, des vidéos...



Scannez le QR-code pour consulter le "Plan de Redéploiement" proposé par l'UWE



Renforçons
nos chaînes
de valeur

Une Wallonie
leader en
matière
d'énergie

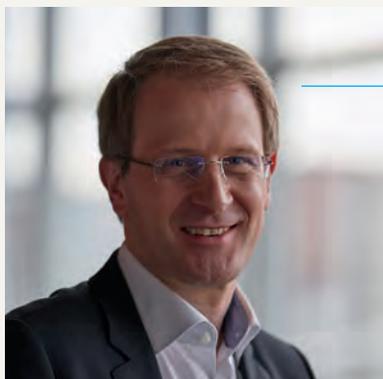
Chacun dans son
couloir mais en parfaite
collaboration (faisons fi
des saupoudrages et
des inefficiences) !

Zéro
emploi vacant
en 2024

Pas de tabou :
osons le Budget
Base Zéro
jusqu'au bout !

Un IMEC wallon,
et vite !

Créons un
véritable cluster
industriel de la
réhabilitation



"Faire du numérique une priorité dans les entreprises et les administrations wallonnes au travers de l'évaluation de la maturité numérique des organisations et des compétences numériques des collaborateurs"

Philippe BERTIN, Prayon

"Le redéploiement de la Wallonie passe par le redéploiement des compétences de chacun et partout"

Thierry CASTAGNE, Technifutur



"Redéployer, c'est faire les bons investissements pour la Wallonie d'aujourd'hui et de demain"

Pierre MOTTET, IBA

L'été pour redresser, l'automne pour réformer

UN PLAN DE REDÉPLOIEMENT POUR LA WALLONIE

Faire de 2021,
l'année du
numérique

Investir utile plutôt
que consommer
sans lendemain

Stop aux passoires
énergétiques dans
le bâti wallon

Un territoire
connecté,
intelligent et
attractif

Des autorités
partenaires
des entreprises

Une base de
données pour
connaître et
encourager les
productions
wallonnes

Boostons notre
enseignement et
la formation tout
au long de la vie



"Il faut préparer le marché du travail et le rendre plus agile pour permettre aux entreprises de faire face efficacement à la crise de demande qu'elles traversent ; les mesures proposées visent à conserver les compétences, équilibrer l'impact sur les générations et éviter de pénaliser les entreprises concernées"

Bernard DELVAUX, Sonaca



"La situation économique impose à la Wallonie un plan de relance ambitieux mais le contexte budgétaire génère certaines contraintes. Il faudra faire des choix !"

Philippe FOU CART, Technord

"Pour réindustrialiser durablement sans se disperser, travaillons sur les chaînes de valeur !"

Yves PRETE, Calyos



Redéployer, c'est...

#1 Mieux gérer



LES FINANCES PUBLIQUES WALLONNES NE SE PORTAIENT DÉJÀ PAS AU MIEUX AVANT LA CRISE DU COVID-19. DEUX EXEMPLES ? UN DÉFICIT STRUCTUREL ET UN ACCROISSEMENT SIGNIFICATIF DE LA DETTE. IL FALLAIT S'Y ATTENDRE : CETTE CRISE A ENCORE AGGRAVÉ LA SITUATION. POUR L'UWE, LES PRÉMICES D'UN PLAN DE REDÉPLOIEMENT PASSENT DÈS LORS PAR UNE MEILLEURE GESTION ET UNE MEILLEURE GOUVERNANCE.



Pour l'UWE, qui dit meilleure gestion et meilleure gouvernance dit notamment budget base zéro d'une part et simplification et plus grande efficacité des structures publiques d'autre part. Ce sont les deux recommandations prioritaires du Plan de Redéploiement wallon.

Il faut savoir que réaliser un budget base zéro et sans tabous permet d'envisager un effet retour considérable, estimé à 1,5 milliard d'euros par an. Ce montant doit servir à réduire le déficit, la dette et sa charge. Il doit également permettre des investissements porteurs de croissance. Cet exercice devra également être accompagné d'une professionnalisation de la gestion et d'une amélioration de la transparence des dépenses des différents UAP et de la dette, d'un meilleur examen de la productivité des

services publics, d'une numérisation forte des services publics et d'une accélération et une simplification des procédures. On pense notamment aux demandes d'information, aux paiements, aux recours administratifs et judiciaires...

En toute logique, l'UWE estime également qu'un exercice similaire devrait être mené par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Wallonie a 8 ans de retard sur ce projet qui doit conduire à la réalisation d'un bilan (actif et passif) et d'un compte de résultat transparent.

Gouvernance

Autre volet important en termes de meilleure gestion, la simplification du paysage des structures publiques et l'optimisation de

leur fonctionnement. En effet, la lasagne institutionnelle et administrative actuelle est difficilement compatible avec les principes de bonne gouvernance.

La situation actuelle est aussi une opportunité pour redéfinir l'action publique régionale.

Pour des raisons économiques et budgétaires, la Région doit recentrer ses métiers sur ce qui constitue le cœur de l'action publique. Il faut que secteurs public et privé s'articulent avec intelligence et efficacité dans un cadre où les métiers sont pris en charge par ceux qui doivent logiquement et efficacement les assurer.

Concrètement, pour l'UWE, il est impératif de mener une réflexion de fond à ce sujet et notamment de rationaliser les



LA SITUATION ÉCONOMIQUE IMPOSE À LA WALLONIE UN PLAN DE RELANCE AMBITIEUX MAIS LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE GÉNÈRE CERTAINES CONTRAINTES. IL FAUDRA FAIRE DES CHOIX !

Philippe FOUcart, Technord

structures d'animation économique et les structures liées à la recherche. En matière d'insertion à l'emploi, il est primordial de repenser les multiples structures de manière à les rendre complémentaires et en éliminant les doublons (Forem, Mire, ALE, CISP...). Pourquoi ne pas fusionner les structures publiques pour rationaliser la politique relative aux infrastructures de transport et revoir la composition et les modes de fonctionnement des organes décisionnels des unités d'administration publique (pouvoir de décision des différents organes, intégration d'administrateurs privés en plus grand nombre, adéquation des rémunérations des administrateurs et mandataires avec la responsabilité et l'importance de l'outil...)? Cette réflexion doit aussi s'étendre à d'autres pistes : gérer de manière plus proactive et efficiente le patrimoine immobilier de la Wallonie (nombre de bâtiments, surface par collaborateur...) ou encore repenser l'architecture et la répartition des compétences entre niveaux de pouvoir en Wallonie afin d'en améliorer l'efficacité globale (Région, Provinces, intercommunales et autres structures supracommunales, communes)

Ces mesures fortes doivent permettre à la Wallonie de lancer un Plan de Redéploiement soutenable qui doit prendre en compte la situation des finances publiques wallonnes, s'appuyer sur les effets retours du BBO et du financement européen, prioriser des investissements structurels qui génèrent de la valeur et enfin stopper le saupoudrage sous couvert de mesures de relance.

Enseignement et avenir

Il faut saisir l'opportunité d'accélérer les volets du Pacte pour un Enseignement d'Excellence qui peuvent contribuer au redressement économique de la Wallonie et à l'amélioration de la trajectoire budgétaire post-COVID de la FWB. Concrètement, l'UWE suggère de garder le cap fixé par le Pacte et continuer à œuvrer pour sa mise en œuvre réussie, en ce compris les mesures impliquant des réductions de coûts et des effets retour pour contrebalancer les accroissements de dépenses déjà engagées, de compléter le Pacte par une réforme de la Formation Initiale des Enseignants (FIE) en ligne avec les meilleurs standards internationaux

et sans augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'enseignement obligatoire. En l'état, la réforme envisagée pour la FIE coûterait, selon plusieurs sources concordantes, plus de 500 millions EUR par an. Ce refinancement massif de notre enseignement obligatoire serait d'autant plus incompréhensible que celui-ci fait déjà partie des systèmes scolaires les mieux financés.

Mais ce n'est pas tout. Il convient également d'explorer de manière systématique et sans tabou des pistes pour une meilleure utilisation des moyens de la FWB pour assurer la soutenabilité budgétaire de la FWB, pour permettre un refinancement de l'enseignement supérieur (et d'éventuels autres domaines de compétences de la FWB), pour mettre à niveau certaines infrastructures (bâtiments, équipements numériques). A cette fin, l'UWE recommande la mise en place d'un processus budgétaire structuré, impliquant les acteurs pertinents afin d'adopter un ensemble cohérent de mesures qui concerneraient tant les recettes que les différentes catégories de coûts : frais de personnel, frais de fonctionnement et investissements. ■

Un pilotage public performant de la politique économique

Afin d'assurer la coordination de l'ensemble de la politique économique régionale (politiques industrielles, d'innovation, de formation...) et d'éclairer les décisions politiques par des analyses objectives, systématiques et prospectives, l'UWE propose de confier à une équipe existante au sein du SPW (donc, sans création de nouvelle structure) le rôle d'un «Bureau régional du Plan». Ce «Bureau régional du Plan» se verrait doté d'un mode de fonctionnement garantissant la qualité, la neutralité et l'objectivité de ses analyses.

L'été pour redresser, l'automne pour réformer

UN PLAN DE REDÉPLOIEMENT POUR LA WALLONIE



8 actions pour un redéploiement de la Wallonie

- Mieux gérer
- Renforcer nos chaînes de valeur
- Innover à tous niveaux
- Investir
- Etre une région leader en matière de durabilité
- Miser sur le capital humain
- Accompagner les entrepreneurs et les travailleurs
- Faire des acteurs publics des moteurs du changement



Découvrez sur WWW.UWE4WALLONIA.BE le "Plan de Redéploiement" proposé par l'UWE, mais aussi des éléments complémentaires de diagnostic et d'analyse, des vidéos...



PUBLI-RÉDACTIONNEL



Comment faire valoir les droits de votre entreprise en ligne ?

■ par Kevin WUYTS, ICT Manager, INTERMEDIANCE



INTERMEDIANCE
Huissiers de Justice

Si vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail (econstat@intermediance.be) ou surfez sur www.intermediance.be/e-constat

Le monde numérique, et plus particulièrement Internet, est devenu essentiel pour les entreprises. Une évolution, certes positive, mais dont une utilisation à de mauvaises fins – vu la volatilité des données, la facilité de partage et le caractère public des informations publiées en ligne – peut causer un préjudice, tant moral que financier, important.

Le caractère virtuel rend la preuve difficile.

L' e|CONSTAT constitue la solution.

Quand demander un constat électronique ?

La contrefaçon, la piraterie et autres atteintes aux droits de propriété intellectuelle, le dénigrement, l'irrespect d'obligations d'un prestataire de services... sont, malheureusement, devenues pratiques courantes.

Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Snapshat, Instagram, ...) ont fait émerger de nouveaux problèmes notamment dans la relation entre les employeurs et les employés.

e|CONSTAT en pratique ?

Seul l'Huissier de Justice est compétent pour dresser un acte de constat électronique et/ou physique (conditions de tenue d'une AG, scrutin syndical, grève, retard ou abandon de chantier, défectuosité d'une marchandise...).

De par son caractère authentique, le constat d'Huissier de Justice est incontestable, sauf à établir en justice qu'il a commis un faux en écriture.

Nos Huissiers de Justice réalisent, en utilisant un logiciel développé en interne, un constat pour figer, à un moment précis, le contenu – tant professionnel que privé (cyberharcèlement...) – publié, que vous désirez publier, mais également les éléments qui permettent à votre contenu d'être publié (code source, base de données, ...).

Redéployer, c'est...

#2 Renforcer nos chaînes de valeur



PLUS QUE JAMAIS, LA WALLONIE A BESOIN D'UNE VRAIE POLITIQUE INDUSTRIELLE, BASÉE SUR LES CHAÎNES DE VALEUR. CETTE LARGE RÉINDUSTRIALISATION DE NOTRE RÉGION EST UNE NÉCESSITÉ À DE NOMBREUX ÉGARDS. EN EFFET, L'INDUSTRIE JOUE UN RÔLE CLÉ DANS LES ACTIVITÉS DE R&DI, DANS LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ OU ENCORE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR ET LA RECHERCHE DE SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES À LA TRANSITION.



Fort logiquement, une politique industrielle régionale ambitieuse est le fondement de cette nécessaire réindustrialisation. Dans ce cadre, le concept de «chaîne de valeur» doit s'entendre dans son intégralité : de l'innovation à la production, et jusqu'à la logistique. En effet, si un soutien franc de la capacité de recherche et d'innovation de nos entreprises est assurément primordial pour leur permettre de développer des produits et services à haute valeur ajoutée, il est tout aussi fondamental de soutenir le développement des capacités de production afin de leur garantir un ancrage à long terme en Wallonie. Pour cela, il est notamment nécessaire également de s'assurer que la Wallonie disposera des ressources énergétiques suffisantes pour toutes les activités à relocaliser.

Les priorités de l'UWE en la matière ? Notamment adopter une politique industrielle ambitieuse et intégrant l'ensemble des éléments des chaînes de

valeurs, mais aussi lier cette stratégie avec les autres initiatives régionales et assurer un cadre attractif et compétitif aux entrepreneurs et aux investisseurs de Wallonie, tant au niveau de la qualité de ses écosystèmes que de l'ensemble des éléments d'attractivité et de compétitivité.

Il est tout aussi prioritaire d'assurer une analyse continue, globale et harmonisée des chaînes de valeurs régionales, de renforcer le maillage des chaînes de valeur au travers de la consolidation de petits acteurs et de soutien à la croissance exogène des PME et de favoriser les «circuits courts» dans le cadre des marchés publics. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée au renforcement de l'approche sectorielle de l'AWEX, afin d'accompagner au mieux les démarches d'exportation des entreprises régionales. En lien direct, une



POUR RÉINDUSTRIALISER DURABLEMENT SANS SE DISPERSER, TRAVAILLONS SUR LES CHAÎNES DE VALEUR !

Yves PRETE, Calyos

autre priorité doit aller au renforcement des activités d'e-commerce des entreprises wallonnes en intégrant d'ailleurs cet objectif aux missions de l'AWEX. Ceci signifie que l'accent doit être mis sur la diffusion de la culture et des outils numériques, singulièrement au sein des PME et des entreprises industrielles «traditionnelles».

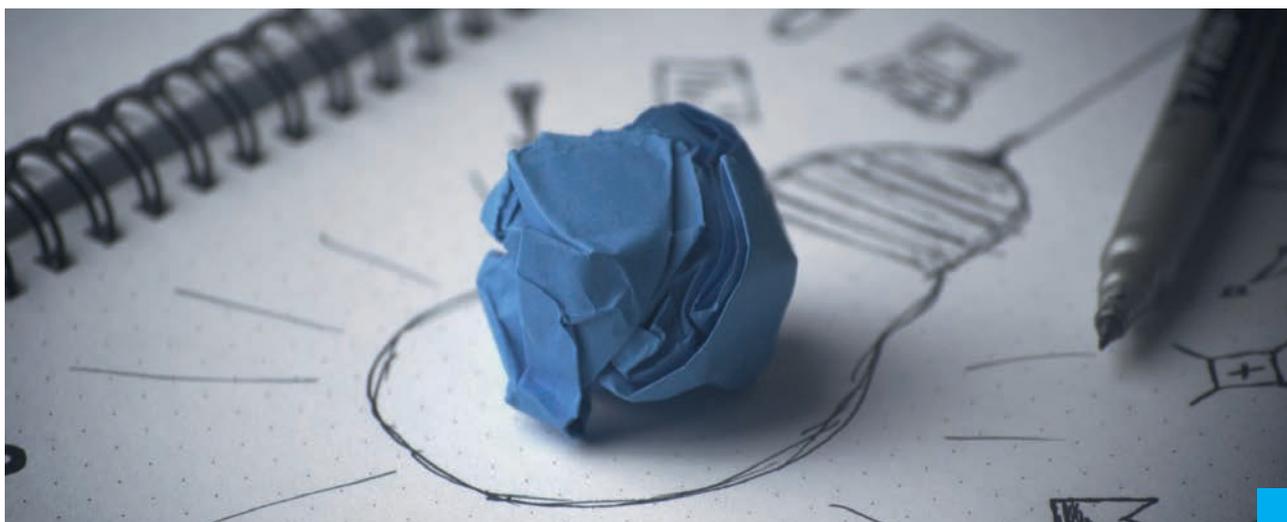
Enfin, l'UWE voit un intérêt particulier au fait de revoir par secteur – avec l'AWEX – la stratégie d'attraction d'investissements en Wallonie. ■

Redéployer, c'est...

#3 Innover à tous les niveaux



L'UWE TIENT À RÉAFFIRMER LE CARACTÈRE PRIMORDIAL DE L'INNOVATION POUR UNE RÉGION COMME LA NÔTRE. EN EFFET, POUR UNE PETITE ÉCONOMIE TRÈS OUVERTE SUR LE MONDE COMME L'EST LA WALLONIE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION SONT D'UNE IMPORTANCE CRUCIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, MAIS PLUS LARGEMENT POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ.



L'innovation joue un rôle crucial dans l'augmentation du potentiel de croissance, mais également dans le développement de solutions visant à atteindre les objectifs sociétaux et de développement durable. Les défis climatiques mais également sanitaires et économiques auxquels nous faisons face imposent également plus que jamais aux entreprises wallonnes d'accélérer leur transformation digitale.

Parmi les priorités de l'UWE : le fait d'être attentifs à la bonne allocation des moyens budgétaires disponibles (Green Deal, RIS3...)

et d'éviter la dispersion des moyens. Mais aussi de définir les Domaines d'Innovation Stratégique, dans le cadre de la mise à jour de la RIS3, basés sur la réalité industrielle de la région, tout en les inscrivant dans le cadre des objectifs sociétaux. Ou encore de défragmenter le paysage institutionnel et des structures régionales afin de renforcer l'action régionale, de conforter la place de la Wallonie à la pointe de la R&D en maximisant la participation des Wallons aux programmes de recherche européens, d'accélérer la digitalisation de l'économie en développant les usages numériques des entreprises et des administrations et

la connectivité sur tout le territoire wallon, dont la mise en œuvre de la 5G : pour assurer la transition numérique, il sera nécessaire de disposer d'une connectivité fixe et mobile sans faille s'appuyant notamment sur les dernières technologies dont la 5G et constituant un levier de compétitivité et de résilience pour les entreprises en apportant une amélioration sensible dans les procédés industriels et l'organisation du travail. Sur cette question, le rôle des autorités porte en partie sur des investissements mais davantage encore sur l'autorisation et la facilitation de ces investissements. ■



FAIRE DU NUMÉRIQUE UNE PRIORITÉ DANS LES ENTREPRISES ET LES ADMINISTRATIONS WALLONNES AU TRAVERS DE L'ÉVALUATION DE LA MATURITÉ NUMÉRIQUE DES ORGANISATIONS ET DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES COLLABORATEURS.

Philippe BERTIN, Prayon

Accélérer la transformation numérique

Objectif : développer la connectivité sur le territoire wallon. Le numérique ne peut pas se développer sans une excellente connectivité fixe et mobile, s'appuyant notamment sur les dernières technologies dont la 5G. Il sera donc nécessaire de disposer en Wallonie d'une connectivité sans faille permettant alors d'exploiter toutes les potentialités du numérique dans l'organisation du travail. Ceci étant d'autant plus vrai que la topographie et la densité démographique de la Wallonie trouveront dans une excellente connectivité un argument de développement, voire de désenclavement, essentiel pour augmenter son attractivité économique.

Si la connectivité est importante à court terme dans les circonstances actuelles, les vrais enjeux sont sur le long terme. Cette connectivité devra disposer de la couverture nécessaire pour rendre accessible la totalité du territoire wallon et de la capacité suffisante pour acheminer l'augmentation exponentielle des données provenant et à destination des utilisateurs finaux. Cela passera inévitablement par une reconsidération des normes d'émission (des antennes) et une fluidité dans la gestion administrative des dossiers d'environnement et d'urbanisme. Sur cette question, le rôle des autorités porte donc en partie sur des investissements mais bien davantage encore sur l'autorisation et la facilitation de ces investissements.

Autre axe : faire du numérique une priorité dans les entreprises et les administrations wallonnes au travers de l'évaluation de la maturité numérique des organisations et des compétences numériques des collaborateurs.

Cette mesure se basera sur deux piliers principaux que l'UWE développe dans son Plan de Redéploiement :

- **L'évaluation de la maturité numérique de l'entreprise et/ou l'administration en elle-même :** sensibilisation à grande échelle au diagnostic numérique et à la nécessité d'évaluer et de positionner les organisations wallonnes au niveau de leur capacité à intégrer pleinement les technologies numériques dans l'ensemble de leur organisation et de leurs activités. Cette notion étant souvent liée au terme de la «transformation digitale» d'une entreprise qui désigne l'utilisation de la technologie dans l'objectif d'optimiser les performances d'entreprise.
- **Le diagnostic des compétences numériques des collaborateurs de l'entreprise/l'administration :** mesure du niveau de compétences numériques des travailleurs, couplée à la valorisation des efforts mis en place le cas échéant par les organisations en matière de transformation numérique et de formation de leur personnel aux soft et hard skills digitales.

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE MASQUES ET DE GEL*

*Compatible avec tout type de gel

- FILTRE +99% DES PARTICULES (UNSI)**
- 500 MASQUES PAR ROULEAU**
- DÉSINFECTION PAR UV-C**
- TRÈS GRANDE RESPIRABILITÉ**
- COÛT DU MASQUE INFÉRIEUR À 0,10 €***
*suivant conditions

Redéployer, c'est...

#4 Investir



NOUS SOMMES AUJOURD'HUI DANS UN CONTEXTE OÙ LA COMMISSION EUROPÉENNE SE MOBILISE AU TRAVERS DU GREEN DEAL, D'UN PLAN D'INVESTISSEMENT ET D'UN PLAN DE RELANCE. DES MOYENS CONSÉQUENTS SERONT DONC DISPONIBLES. EN EFFET, CE GREEN DEAL OUVRE DES PISTES DE FINANCEMENT MAIS DONNE AUSSI UN VÉRITABLE CAP ET DES AXES DE TRAVAIL POUR FAVORISER LA TRIPLE TRANSITION. LES GOUVERNEMENTS DEVRONT S'Y INSCRIRE S'ILS VEULENT BÉNÉFICIER PLEINEMENT DE LA MANNE EUROPÉENNE.



De nombreuses autorités s'accordent à penser que le redéploiement se basera notamment sur des investissements publics de qualité. L'Union Wallonne des Entreprises partage cette vision et demande un soutien à trois types d'investissements en Wallonie : tout d'abord les investissements productifs, c'est-à-dire ces investissements qui ont un impact direct et fort sur le redéploiement, comme les infrastructures partagées de R&D, les hubs logistiques, les plateformes d'innovation...). Ensuite, les investissements qui soutiennent l'économie, à savoir : les infrastructures de transport, d'énergie ou encore de télécommunication.

Et enfin, les investissements qui rendent plus efficaces les fonctions régaliennes : on parle ici de digitalisation de la justice, de l'enseignement, du secteur des soins de santé... Parmi ces investissements, l'UWE met un focus particulier sur la réhabilitation des friches en Wallonie et rappelle son souhait de voir 100 hectares de friches revalorisées chaque année. L'UWE est convaincue qu'un véritable cluster industriel peut d'ailleurs se structurer autour de cette question.

Focus sur les friches

La Wallonie doit, dans les années à venir, attaquer avec encore davantage de volontarisme l'enjeu de ses friches. La

mesure du Schéma de Développement du Territoire de mettre fin à l'artificialisation de toute nouvelle terre à l'échéance de 2050 en Wallonie nous y pousse encore plus voire nous y oblige. La mise en œuvre progressive de ces terrains, aujourd'hui désaffectés mais demain porteurs d'une valeur monétaire et stratégique majeure, passe par la mise en place d'une véritable stratégie wallonne de réhabilitation, incluant l'ensemble des phases du processus, de l'assainissement à la mise à disposition des biens.

Cette stratégie doit s'entendre avec la volonté de répondre aux besoins avérés de la Wallonie en matière d'espaces pour l'activité économique, le logement, les

équipements publics... mais tout en créant un véritable cluster industriel de la réhabilitation, générant lui-même de l'emploi et de la valeur ajoutée. Cette stratégie doit se construire en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs concernés.

Au niveau strictement économique, la logique peut, pour quelques-uns de ces projets, intégrer une dimension «cluster» en territorialisant certaines dynamiques de pôles et de clusters existants ou à créer. Dans le respect de ces dynamiques, certains de ces projets pourraient matérialiser la collaboration entre l'ensemble des acteurs concernés par une filière, en les

rassemblant géographiquement au sein de projets emblématiques. Dans ce type de projet, il est important d'être attentif à ne pas uniquement déplacer des fonctions dans des espaces plus innovants mais bien d'être générateur d'activités nouvelles. Le développement de tels espaces ne peut avoir pour conséquence le développement d'autres friches. Pour ce faire, les autorités doivent avoir le souci permanent et parallèle de maintenir les sites existants à un haut niveau de qualité. En élargissant encore la réflexion, il pourrait apparaître utile de réfléchir à la manière d'amener davantage de mixité dans des environnements aujourd'hui

monofonctionnels mais aptes à se diversifier au moins pour partie, sous forme de zones d'activité économique mixte, zones d'habitat, zones d'équipements publics....

De manière générale, la Wallonie doit être extrêmement attentive à l'usage de ses terrains de grande dimension, qu'ils soient des friches ou non. La Wallonie doit accepter d'attendre pour en faire l'usage le plus productif. Une gestion de ces terrains de même que de tout terrain dont la nature stratégique est d'intérêt régional doit être faite à l'échelle régionale et non à l'échelle sous-régionale comme aujourd'hui. ■



INTERMEDIANCE
Huissiers de Justice

INTERMEDIANCE

le partenaire des entreprises,
des institutions et des particuliers.

www.intermediance.be



info@intermediance.be
Tél. : 078.15.15.10

Redéployer, c'est...

#5 Etre une région leader en termes de durabilité



LES ENTREPRISES SONT D'INCONTESTABLES LEVIERS POUR REDÉPLOYER LA WALLONIE. L'AVENIR DE NOTRE RÉGION DOIT SE TRADUIRE PAR UNE VISION ET DES ACTES DÉCISIFS DEVANT CONDUIRE À UNE ÉCONOMIE FORTE, PROSPÈRE ET DURABLE EN PHASE AVEC LES BESOINS ET LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ, CAPABLE D'INTÉGRER LES OPPORTUNITÉS QU'OFFRENT LES GRANDS DÉFIS ACTUELS ET FUTURS. CHAQUE COMPOSANTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DOIT ASSUMER SA PART DE RESPONSABILITÉ. LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES EST DE CONTRIBUER À UN DÉVELOPPEMENT QUI PERMETTRA AUX GÉNÉRATIONS FUTURES DE CONTINUER À PROSPÉRER, DANS UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ.





REDÉPLOYER, C'EST FAIRE LES BONS INVESTISSEMENTS POUR LA WALLONIE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN.

Pierre MOTTET, IBA

A travers son Plan de Redéploiement, l'UWE propose quelques actions phares pour faire de la Wallonie une région leader en matière de durabilité : la première est de rénover et renouveler le bâti wallon, tant privé que public. Il s'agit d'une véritable opération de transition, dont les impacts seront majeurs, tant sur la consommation énergétique que sur le développement économique et social. Seconde action, développer les communautés d'énergie renouvelable. En effet, celles-ci constituent un fort potentiel de développement pour la Wallonie et sont porteuses d'innovations (tant technologiques que sociétales), d'enthousiasme et de perspectives. La Wallonie doit garder une longueur d'avance en encourageant ses acteurs économiques à développer des solutions industrielles et des filières technologiques qui pourront être massivement déployées partout.

Troisième option : investir et soutenir les projets innovants visant à rendre l'énergie climatiquement neutre, ce qui signifie que la Wallonie doit tout mettre en œuvre pour développer des capacités de production et de stockage d'énergies neutres en carbone, notamment de combustibles alternatifs.

Enfin, dernière option : favoriser une mobilité durable. Pour l'UWE, la Wallonie doit mettre en place une fiscalité routière intelligente pour tous les usagers, et favoriser l'achat de voitures récentes.

Bâti wallon

Le bâti tant public que privé wallon a un profond besoin d'être rénové voire renouvelé. Ces opérations ont non seulement un impact sur la consommation énergétique mais ont aussi des impacts économiques et sociaux forts. Elles illustrent et concrétisent parfaitement la triple transition souhaitée par le monde

politique et la société dans son ensemble. Des actions existent en la matière mais l'UWE estime que le Plan de Redéploiement est une occasion d'aller plus loin dans l'indispensable amélioration de notre bâti.

Stop aux passoires énergétiques dans le bâti public wallon ! Des programmes d'amélioration du bâti public existent depuis longtemps mais force est de constater que trop d'écoles, de palais de justice, de prisons, de logements publics, de bâtiments communaux... sont encore dans des états déplorables et constituent, outre des lieux désolants et inadaptés pour leurs usagers, de véritables passoires énergétiques. Au-delà de ce qui a été décidé en la matière, un vaste programme de rénovation doit être engagé dans les faits par la Wallonie sur base d'un cadastre précis. La démolition et/ou la reconstruction devrait être envisagée pour une partie d'entre eux. ■

Pour vous former tout au long de votre carrière



CERTIFICAT INTER-UNIVERSITAIRE
Transformation digitale
des entreprises

dès octobre 2020

065/35.33.88 - ateliers-mons@uclouvain.be
www.ateliers-des-fucam.be

UCLouvain
FUCaM MONS



Redéployer, c'est...

#6 Miser sur le capital humain



LA CRISE ACTUELLE A POUR MÉRITE DE DÉMONTRER LA NÉCESSITÉ D'UN MARCHÉ DU TRAVAIL PLUS RÉILIENT ET AGILE POUR RÉPONDRE AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DE LA WALLONIE.



L'UWE prône une série de mesures autour de 4 axes prioritaires. Le premier est d'orienter les jeunes vers les métiers en demande et en émergence. Les actions du Plan de Redéploiement de l'UWE issues de cette mesure ont pour objectif d'orienter et d'accompagner les jeunes de l'enseignement secondaire vers les filières correspondant aux métiers en grande demande structurelle et en émergence en implémentant des mécanismes innovants et une orientation positive vers ces filières.

Le second axe est de former tout au long de la vie. Cet axe a pour ambition de développer une culture de l'apprentissage

au sein de la population wallonne en proposant : des mécanismes financiers favorisant la formation continue, l'alternance comme pratique d'excellence, le renforcement des compétences des enseignants et la mobilité des professionnels (enseignement/formation/entreprise), et l'accélération de la modularisation de l'offre de formation professionnelle.

Quant au troisième axe, il insiste sur la nécessité d'insérer durablement sur le marché du travail. A travers sa vision sur le moyen et le long terme, l'UWE prône une série de mesures permettant le maintien dans l'emploi et l'insertion des nouveaux

travailleurs telles que la mise en œuvre du chèque formation carrière ou encore le recours à des mécanismes de soutien pour mettre en œuvre une partie du plan de formation de l'entreprise durant les périodes de suspension du contrat de travail (ex. le chômage économique et le chômage corona).

Enfin, quatrième axe, «Digital skills et Digital learning», pour lesquels l'UWE souhaite l'accélération du déploiement de la «Stratégie numérique pour l'éducation» en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que des recommandations de Digital Wallonia (Agence du Numérique). ■



LE REDÉPLOIEMENT DE LA WALLONIE PASSE PAR LE REDÉPLOIEMENT DES COMPÉTENCES DE CHACUN ET PARTOUT.

Thierry CASTAGNE, Technifutur

Digital Skills & Digital Learning

A travers cette approche, l'UWE recommande en particulier de considérer les impératifs de l'hybridation des apprentissages résultant de la crise sanitaire ; • Généraliser une connectivité haut débit ainsi qu'une couverture suffisante à l'intérieur des bâtiments pour tous les établissements scolaires et/ou de lieux relais pouvant le cas échéant accueillir des élèves ne disposant pas d'espace/équipements à domicile, permettant ainsi d'activer le digital learning . C'est aussi garantir un équipement numérique en faveur des enseignants et des élèves, adapté aux défis pédagogiques. Une coordination entre les différents niveaux de pouvoir doit être recherchée en matière de politiques de soutien au numérique scolaire (collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions). Coordonner les initiatives visant la mise à disposition d'équipements et de ressources numériques issus des entreprises au profit des établissements d'enseignement obligatoire et supérieur. Une stratégie numérique doit obligatoirement intégrer tous les plans de pilotage des établissements scolaires (e.a. considérant les urgences mises en évidence par la crise sanitaire Covid-19).

Autre recommandation, celle de mettre en œuvre une stratégie de formation massive des enseignants et d'accompagnement à l'utilisation des outils numériques à finalité pédagogique, dans le cadre de la communication avec les élèves, mais également dans le cadre des matières elles-mêmes. Dans ce cadre, les idées ne manquent pas : soutenir les pratiques pédagogiques collaboratives basées sur le digital learning en partenariat avec les entreprises, fournisseurs et secteurs professionnels spécialisés, développer le projet «e-Classe» comme le centre de référence en matière de contenu digital à destination des enseignants, des professeurs et des formateurs, proposer de tester les compétences digitales des enseignants via l'outil de scanning de compétences digitales élaboré par l'Agence du Numérique et le Forem dans un objectif d'auto-positionnement et dans une perspective de formations modulaires ou encore inscrire cet investissement dans la formation digitale des enseignants en s'appuyant sur la mobilisation des Centres de compétences et des ASBL impliqués dans l'éducation digitale. Ces programmes doivent en outre s'intégrer dans les catalogues de formation continue de l'enseignement.



Redéployer, c'est...

#7 Accompagner les entrepreneurs et les travailleurs



SI DE NOMBREUSES ENTREPRISES ONT DÉJÀ ÉTÉ TOUCHÉES DURANT LA CRISE, BIEN D'AUTRES LE SERONT À MOYEN ET LONG TERMES, NOTAMMENT CELLES QUI ONT, DURANT LA CRISE, RÉPONDU À LEUR CARNET DE COMMANDES D'AVANT-CRISE. L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES INVITE LES AUTORITÉS À NE PAS LIMITER LEURS AIDES ET ACCOMPAGNEMENTS AUX SEULES ENTREPRISES TOUCHÉES DURANT LE CŒUR DE LA CRISE.



L'UWE identifie plusieurs mesures d'accompagnement fédérales, vitales pour la survie des entreprises, dont l'allongement du chômage temporaire coronavirus, l'augmentation de l'efficacité du crédit-temps coronavirus et du crédit-temps fin de carrière «coronavirus» et enfin l'assouplissement de la réglementation concernant les heures supplémentaires pour permettre aux entreprises de faire face aux pics et aux creux d'activité.

Une partie des mesures suivantes relèvent du niveau fédéral. L'UWE se concertera

prochainement sur celles-ci avec ses homologues régionaux du VOKA et de BECI. Elle demandera ensuite à la FEB de les porter au niveau du Gouvernement fédéral et au Gouvernement wallon de les soutenir auprès du Gouvernement fédéral.

Chômage temporaire coronavirus

Depuis la décision du Conseil des Ministres du 6 mars 2020 et de l'arrêté royal du 30 mars 2020 instaurant le chômage pour cause de force majeure «Coronavirus», plus de 1 million de travailleurs ont été touchés

par le chômage temporaire. L'arrêté royal du 15 juillet 2020 entend restreindre l'accès au chômage temporaire «Coronavirus» aux secteurs et entreprises particulièrement touchés par la crise, c'est-à-dire les entreprises ayant connu un certain nombre de jours de chômage temporaire pour force majeure Covid à concurrence d'au moins 20% du nombre global de jours déclarés à l'ONSS.

Le chômage temporaire pour raison économique reste possible par la procédure classique avec quelques souplesses, notamment pour la durée de suspension.



IL FAUT PRÉPARER LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LE RENDRE PLUS AGILE POUR PERMETTRE AUX ENTREPRISES DE FAIRE FACE EFFICACEMENT À LA CRISE DE DEMANDE QU'ELLES TRAVERSENT ; LES MESURES PROPOSÉES VISENT À CONSERVER LES COMPÉTENCES, ÉQUILIBRER L'IMPACT SUR LES GÉNÉRATIONS ET ÉVITER DE PÉNALISER LES ENTREPRISES CONCERNÉES

Bernard DELVAUX, Sonaca

Ces mesures transitoires ont vocation à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2020. Les entreprises ont des difficultés importantes à relancer leurs activités et la situation sanitaire reste imprévisible pour l'avenir, ce n'est pas le moment de limiter les mesures prises pour aider les entreprises et les travailleurs à survivre à cette crise. Nous recommandons d'allonger les mesures simplifiées et transitoires de 2 ans, jusque 2022 avec une révision de la situation tous les 3 mois.

Cet allongement a pour objectif de limiter les licenciements collectifs. D'un point de vue humain, la situation serait catastrophique mais également du côté des entreprises qui devront prendre la lourde décision de se soustraire d'un nombre de talents qui sont précieux et rares. Les entreprises subiront un handicap considérable lors de la reprise économique dans les mois ou années à venir. Sans oublier que le système d'accès au chômage «Corona» depuis le 1er septembre risque de discriminer certaines entreprises qui ont survécu à la crise jusqu'à présent mais qui commencent à sentir les conséquences de la crise face à des variations de l'offre et de la demande ainsi que l'effet systémique généré par les entreprises premièrement touchées. Il est primordial de ne pas mettre de côté ces entreprises. Dès lors, il serait opportun de revoir les conditions d'accès, en changeant la condition d'un nombre de jours de chômage temporaire par une perte du chiffre d'affaires dans les mois qui précèdent la demande de chômage temporaire.

Crédit-temps coronavirus et crédit-temps fin de carrière «coronavirus»

Avec la publication au Moniteur Belge du 1er juillet 2020 de l'arrêté royal n°46, un nouveau crédit-temps pour motif a vu le jour : «le crédit-temps coronavirus» ainsi que le crédit-temps fin de carrière pour coronavirus. L'UWE soutient les mesures de crédit-temps liées au coronavirus. Ces

nouveaux crédits-temps temporaires offrent la possibilité pour des travailleurs de prendre un crédit-temps tout en percevant une allocation à charge de l'ONEM. Cependant, les modalités à remplir dans le chef de l'entreprise sont inadéquates car celle-ci doit recevoir une reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration. Non seulement la procédure à accomplir est lourde et ne donnera des résultats qu'à partir de 2021 mais elle s'appliquera uniquement à des cas extrêmes.

L'objectif de la mesure doit avant tout être préventif en vue d'éviter des licenciements collectifs. Afin d'être cohérent avec les autres mesures coronavirus et de rendre les crédits-temps coronavirus effectifs et efficaces, il serait opportun de baser l'octroi aux entreprises impactées selon la perte du chiffre d'affaires dans les mois qui précèdent la demande et pas seulement aux entreprises reconnues comme entreprises en difficulté ou en restructuration durant la crise.

Heures supplémentaires

Pour les secteurs critiques, le plafond d'heures supplémentaires a été porté à 220 heures pour le 2e trimestre 2020, soit la période d'avril à juin. Ces heures supplémentaires ont bénéficié d'un régime social et fiscal avantageux. Face à la crise économique liée au coronavirus, nous devons permettre aux entreprises d'affronter les pics d'activité, d'assurer leur relance. L'UWE est favorable à une annualisation temporaire de la durée du travail jusqu'en juillet 2021 afin de répondre aux besoins des entreprises.

Un étalement de la durée du travail permettrait de combler les périodes creuses par des périodes de pics d'activité, et surtout d'assurer le maintien d'un pouvoir d'achat aux travailleurs par un salaire stable et un horaire allégé pour les travailleurs durant les périodes creuses. L'UWE prône

une prolongation de la mesure Covid-19, à savoir l'augmentation du plafond d'heures supplémentaires porté à 220h, négocié en fonction du secteur et ce, pour la période post-covid. En effet, cette mesure pourrait éviter des licenciements en mettant les travailleurs en compte négatif d'heures de travail afin, lors de la relance de l'activité, de permettre au travailleur de récupérer ces heures par le mécanisme des heures supplémentaires.

L'UWE souhaite également une harmonisation de la réglementation, actuellement source de grande complexité pour les entreprises, et une augmentation de la liste des secteurs pouvant bénéficier du régime dérogatoire des heures supplémentaires. Ces heures supplémentaires sont du brut-net, ce qui bénéficie tant à l'employeur qu'au travailleur.

Flexibiliser la mise à disposition de personnel

Le coronavirus met à rude épreuve le marché du travail et ses modes de fonctionnement. Plus que jamais, nous avons besoin d'un marché du travail agile et surtout flexible, tant pour le bien être des travailleurs que des entreprises. La mise à disposition du personnel est le bon moyen permettant d'éviter des licenciements mais également d'utiliser les compétences des talents disponibles dans les entreprises.

Lors du confinement, l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°14 du 27 avril 2020 a permis une dérogation de l'interdiction du prêt de personnel pour les secteurs cruciaux et ce jusqu'au 30 juin 2020. Cette souplesse a été bénéfique, notamment pour les commerces alimentaires. Les exceptions légales permettant de mettre à disposition du personnel dans certains cas spécifiques ou par les agences intérim doivent être mises en évidence au sein des entreprises comme des possibilités pertinentes. ■

Redéployer, c'est...

#8 Faire des acteurs publics des acteurs de changement



LES AUTORITÉS RÉGIONALES ET LOCALES WALLONNES MAIS AUSSI DE NOMBREUX ORGANISMES PARAPUBLICS RÉGIONAUX SONT EN CONTACT PERMANENT AVEC LES ENTREPRISES POUR DES DÉMARCHES ET DES PROJETS DE NATURES TRÈS VARIÉES. ELLES SONT, PAR EXEMPLE, GRANDES POURVOYEUSES DE MARCHÉS DE TRAVAUX, DE BIENS ET DE SERVICES ET DÈS LORS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE VIA LA PASSATION D'UN NOMBRE TRÈS IMPORTANT DE MARCHÉS PUBLICS. LES ENTREPRISES WALLONNES ÉCHAPPENT POURTANT ENCORE TROP AU BÉNÉFICE DE CES MARCHÉS. IL EST DÈS LORS NÉCESSAIRE QUE CES MARCHÉS AIENT ENCORE PLUS QU'AUJOURD'HUI UN IMPACT POSITIF SUR L'ÉCONOMIE RÉGIONALE ET LOCALE.

Par ce lien fort qui les unit, le secteur public dispose de leviers considérables pour accompagner le secteur privé dans son développement au bénéfice de la collectivité. De très nombreuses actions publiques vont déjà dans ce sens mais, pour l'UWE, une meilleure articulation est possible. Elle passe par de nombreuses mesures. Certaines sont petites et d'autres sont plus structurelles.

Les défis du FOREM pour faire face au marché de l'emploi post-covid

Le service public de l'emploi et de la formation professionnelle est l'une des pierres angulaires pour une stratégie post-covid du marché du travail. Afin de limiter l'impact de la crise, le FOREM entend agir rapidement pour soutenir le marché de l'emploi wallon. La stratégie mise en œuvre concerne notamment le soutien aux secteurs essentiels, l'adaptation de l'offre de formation ou encore la mise en place d'un accompagnement instantané. Les initiatives du FOREM doivent être soutenues

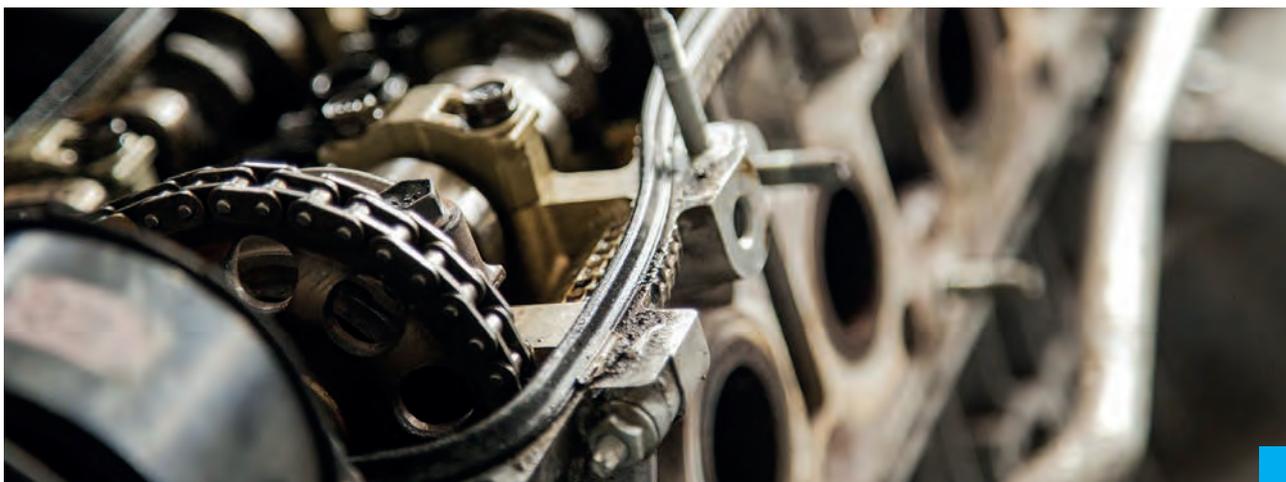
et félicitées pour leurs volontés de rapidité et d'agilité face à cette crise sanitaire. Face à l'afflux massif de demandeurs d'emploi qui risque d'arriver prochainement, le FOREM devra mettre toutes les ressources disponibles pour relever ce challenge inédit. Cette période post-covid sera d'autant plus importante car elle est significative de renouveau par la réforme de l'accompagnement orienté coaching et solutions du FOREM. L'UWE veillera au bon cheminement des initiatives engagées par le FOREM en parallèle avec la réforme prochaine de l'accompagnement. Ainsi, le FOREM doit gagner en agilité notamment par une fixation d'objectifs clairement définis en termes de publics visés, et de taux d'insertion attendus.

N'étant pas en mesure de pouvoir accompagner chaque demandeur d'emploi, le FOREM doit miser sur ses collaborations avec les tiers marchands et non marchands.

Enseignement et formation

Autres chantiers, ceux de la gouvernance et de de l'organisation de l'offre d'enseignement et de formation

Dans son Plan de Redéploiement, l'UWE a identifié de nombreux défis : tout d'abord, poursuivre la mise en œuvre du pacte pour un enseignement d'excellence, un plan ambitieux, pluriannuel (2017-2030) et qui fait consensus parmi les acteurs, et ce, dans le respect du calendrier fixé, et en particulier concrétiser la réforme de l'enseignement qualifiant et de son offre d'options. Ensuite, réaliser cette réforme en collaboration avec les entreprises et les secteurs professionnels en étant attentif à soutenir les filières correspondant aux métiers en forte demande structurelle et à supprimer les options qui ne mènent pas à l'emploi ; à tout le moins, revoir de manière assez stricte les critères selon lesquels des options peuvent ou pas être ouvertes, maintenues ou fermées. Ou encore, redéployer l'offre de l'enseignement (qualifiant et supérieur) et de la formation via une collaboration active entre les dispositifs et opérateurs communautaires et régionaux (enseignement, centres de technologies avancées, Centres de compétences, centres IFAPME...), en particulier en ce qui concerne l'accès



aux équipements et formations de pointe disponibles dans les centres de compétences. Autres défis, celui d'adapter en conséquence l'accord de coopération FWB-Régions, spécialement quant au financement suffisant ainsi que la suppression de l'accès limité s'appliquant à l'enseignement supérieur ou autres institutions concernées, celui de poursuivre et amplifier au niveau du Forem une politique de collaboration renforcée avec des opérateurs tiers spécialisés (non marchands et marchands) en vue d'offrir un parcours d'accompagnement qualitatif jusqu'à la mise à l'emploi durable de tous les demandeurs d'emploi ou encore celui d'optimiser et stabiliser les centres de compétences comme réponse privilégiée aux besoins des entreprises.

Les centres de compétences, pour la plupart constitués en partenariat privé-public émanant des entreprises et des secteurs professionnels, représentent un dispositif clé dans la politique de formation et d'insertion : ils forment à des métiers en demande et à des métiers émergents. Ils sont une des réponses adaptées aux besoins d'agilité manifestés par les entreprises pour relever les défis actuels et futurs en matière de compétences, ainsi qu'une réponse face au développement des news ways of learning. Ils bénéficient de diverses sources de financement soumises à des régimes variés, complexes et souvent instables. Et certaines de leurs activités essentielles sont caractérisées par des sous-financements structurels

Dès lors, il y a lieu d'établir un nouveau business model des centres de compétences dans une perspective de simplification administrative et de pérennisation, tenant compte des spécificités (infrastructures

et bâtiments, équipements notamment machines et IT, détachements de personnels d'organismes tiers, innovations diverses...). Ce processus se mènera en collaboration avec le FOREM et avec les secteurs professionnels concernés.

Réduire charges et contraintes

Les entreprises ont besoin d'une énergie abordable, disponible et durable. Or, la question des coûts de l'énergie reste une réelle préoccupation pour les entreprises. Dans l'industrie, l'énergie est souvent le deuxième facteur de coûts après le coût salarial, même parfois le premier. Les entreprises wallonnes sont, en règle générale, dans une position défavorable par rapport aux entreprises flamandes, l'écart (10 à 15 %, parfois plus) s'expliquant par les prélèvements liés aux redevances de voirie et ou encore au soutien au renouvelable qui a dérapé en 2012 avec le Plan SOLWATT.

Au-delà de la différence entre Flandre et Wallonie, les études montrent aussi l'écart de prix avec nos concurrents étranger, ce qui détériore la position concurrentielle des entreprises belges, en particulier celles qui sont électro-intensives.

Afin de rétablir la position concurrentielle des entreprises implantées en Wallonie, il faut revoir la manière dont le soutien au renouvelable est répercuté dans la facture, notamment des entreprises. C'est pourquoi il faut instaurer un tarif «Transition énergétique» (remplaçant les prélèvements actuels liés au financement des certificats verts) indépendant de la démarche «accord de branche».

Prévu par la Directive «Emission trading», le mécanisme de compensation du coût des émissions indirectes, permet aux Etats

membres de soutenir financièrement les entreprises de certains secteurs considérés comme les plus exposés à un risque de délocalisation vers des pays où les contraintes climatiques sont moins sévères («fuite de carbone» ou «carbon leakage»).

Il convient de renforcer et prolonger le mécanisme existant, en dégagant un budget suffisant en 2020 et 2021 pour atteindre le niveau maximal autorisé par l'Europe.

Simplification administrative

Mettre en place une simplification administrative, c'est notamment veiller à assurer un level playing field par rapport aux objectifs européens et leur mise en œuvre, et maintenir les conditions de concurrence équitable, c'est simplifier l'octroi des aides et éviter le saupoudrage (ne pas ajouter une agence supplémentaire mais réorganiser les organismes existants pour améliorer l'efficacité). C'est aussi simplifier les procédures : en matière d'économie circulaire, par exemple, il conviendrait de favoriser les transferts transfrontaliers de déchets dans une démarche d'économie circulaire et de sécurité d'approvisionnement en matières premières. Autre exemple : il faut supprimer les règles qui empêchent le secteur du transport routier de réduire son empreinte écologique. Illustration avec l'interdiction de passer la frontière franco-belge avec 44 tonnes, alors que ces deux pays autorisent les 44 tonnes sur leur territoire, ou encore l'interdiction de circuler avec des écomobis sur les quelque 5 kilomètres du ring de Bruxelles qui se trouvent sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale... ■

COVID-19

Comment adopter et maintenir la nouvelle méthode de travail avec les employés de retour après une crise sanitaire



LE TRAVAIL À DISTANCE EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE COVID-19 PEUT AMORCER UNE TRANSITION À LONG TERME VERS UNE NOUVELLE FAÇON DE TRAVAILLER, MAIS CELA NÉCESSITE UN CHANGEMENT CULTUREL AU SEIN DE L'ORGANISATION.

■ Par **Sébastien BUJWID D'AMICO**, EY Belgium People Advisory Services Manager

Après les mesures de fermeture du gouvernement pour empêcher la propagation de COVID-19, l'objectif initial des entreprises était de s'assurer que les employés continuent à travailler en toute sécurité. Pour beaucoup, la solution était de travailler à distance. Cependant, le travail à domicile, ou même la distanciation sociale dans l'espace de bureau, exige, outre l'utilisation de la bonne technologie, l'activation et le maintien des bons comportements et des bonnes pratiques. Le travail à distance étant la nouvelle norme, comment permettre un retour progressif des employés tout en permettant à chacun de continuer à travailler efficacement ?

Adopter une approche du travail centrée sur les personnes

Même si les avantages du travail à distance sont moins remis en question, surtout pour les personnes qui ont commencé à travailler à distance avant même COVID-19, il existe certains inconvénients si le travail à distance n'est pas activé avec la bonne approche dans l'organisation.

Nous sommes arrivés à cette conclusion en discutant activement avec des organisations du secteur public et privé sur la façon dont leurs employés vivent le travail à distance. Les organisations qui ont réussi à adopter une approche centrée sur les personnes bénéficient grandement de l'attention accrue qu'elles portent au bien-être et à l'engagement de leur personnel. Pour maintenir ces avantages et soutenir la productivité, EY propose une approche centrée sur les personnes où le retour d'information des employés est vital et utilisé comme un moyen d'orienter la nouvelle façon de travailler. L'engagement des employés sera essentiel pour y parvenir.

Soutenir un changement de culture

La crise COVID-19 est une opportunité d'introduire un changement durable dans les organisations, en apportant un état d'esprit RH aux processus de travail. Notre stratégie en quatre étapes répond à ce changement recommandé. Les entreprises ne tirent pas pleinement parti de leur infrastructure informatique et ignorent la capacité de certains des produits qu'elles utilisent ou qu'elles paient.

Par exemple, les outils communs de vidéoconférence sont également un moyen de partager des documents et d'organiser des réunions.

La gestion ne sera pas la même

Les dirigeants doivent comprendre que les principes de gestion ne seront plus les mêmes après la crise. Les processus ne doivent plus être prédéfinis puis proposés aux employés ; les personnes doivent être la source et les acteurs du changement structurel. ■





LES ORGANISATIONS QUI ONT RÉUSSI À ADOPTER UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LES PERSONNES BÉNÉFICENT GRANDEMENT DE L'ATTENTION ACCRUE QU'ELLES PORTENT AU BIEN-ÊTRE ET À L'ENGAGEMENT DE LEUR PERSONNEL.

Notre offre en quatre étapes

Pour faciliter l'évolution vers la nouvelle méthode de travail accélérée par la crise sanitaire, ainsi que pour garantir que leurs avantages s'étendent au-delà du point où les restrictions gouvernementales sont levées, nous avons introduit une offre en quatre étapes :

1. SCAN

Notre première étape est d'entreprendre une analyse rapide du paysage informatique. Cela comprend l'examen de l'infrastructure technologique, mais aussi l'évaluation de la cybersécurité, l'identification des domaines qui nécessitent une attention particulière, l'analyse de l'engagement des employés, le suivi et l'intégration d'une stratégie pour tenir compte des nouvelles fonctionnalités, etc.

2. ACTIVER

L'étape suivante consiste à mettre en place une équipe de travail à distance dotée des procédures et des outils appropriés qui définiront la nouvelle méthode de travail. Cela implique d'activer la technologie elle-même au sein de l'organisation et de poser des questions telles que "quelle est la voie la plus rapide pour fournir aux collègues une solution améliorant à la fois la productivité et la collaboration" et "comment la politique de l'entreprise doit-elle changer pour s'adapter à ces changements ?"

3. ADOPTER

La troisième étape consiste à faciliter l'adoption de la nouvelle méthode de travail. Il s'agit de traduire les opérations commerciales dans le système, de définir les meilleures pratiques et de former les équipes au moyen d'ateliers organisés. La planification est cruciale à cet égard. Planifiez non seulement ce que vos collègues doivent apprendre maintenant, mais aussi ce qu'ils devront apprendre la semaine prochaine, le mois prochain et au-delà. La gouvernance et la direction deviendront d'autant plus importantes pour maintenir une culture d'entreprise saine, tandis que le traitement des commentaires des utilisateurs finaux sera également vital.

4. MAINTENIR

La dernière étape est axée sur l'avenir. Quelles seront vos méthodes de travail et quels changements seront permanents ? Les enseignements tirés, la formation et l'analyse des données sont au centre de cette étape.

Avec cette offre en quatre étapes, nous voulons accompagner nos clients dans le processus de réouverture des bureaux, tout en conservant les avantages qu'ont apportés les méthodes de travail flexibles.



Si vous souhaitez de plus amples informations sur le travail à long terme et sur les moyens de réaliser la transition vers une nouvelle façon de travailler, n'hésitez pas à contacter **Robin COLLARD**, EY Belgium People Advisory Services Leader Belgique, ou **Sébastien BUJWID D'AMICO**, EY Belgium People Advisory Services Manager.

Vous pouvez également surfer sur notre site www.ey.com/be.



Point Conjoncturel de l'UWE

Très loin de la reprise !



LE CHIFFRE A MARQUÉ ET CONTINUE DE MARQUER LES ESPRITS DEPUIS LA PUBLICATION DU POINT CONJONCTUREL DE L'UWE : LA MOITIÉ DES ENTREPRISES WALLONNES S'ESTIMENT EN PÉRIL ! LES ENTREPRENEURS INTERROGÉS S'ATTENDENT À UN SECOND CONFINEMENT PLUS DRAMATIQUE QUE LE PREMIER. SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE, LA CRISE S'INSTALLE, TOUS LES INDICATEURS LE CONFIRMENT, INTERPELLENT ET INQUIÈTENT. LA LÉGÈRE REPRISSE DU 3^E TRIMESTRE EST BALAYÉE, LE RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITÉ EST DÉJÀ UNE RÉALITÉ, LA CONFIANCE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES EST PLOMBÉE.

■ par Yves-Etienne MASSART

Au moment de présenter les résultats de l'étude semestrielle sur la conjoncture wallonne, Olivier de Wasseige n'y est pas allé par quatre chemins : "Ce chiffre de 49% des entreprises qui ne survivraient pas à un deuxième confinement, pour moi, c'est un électrochoc. On se retrouve dans une situation pire qu'au premier confinement. Parce que, à ce moment-là, les carnets de commandes étaient pleins. Les employeurs demandaient même aux collaborateurs de reporter leurs congés pour assurer les commandes". Quelques mois plus tard, la situation s'est en effet inversée. Désormais, la demande se raréfie...

La nouvelle étude conjoncturelle de l'UWE, sortie au début de l'automne, livre donc malheureusement des résultats sans appel : activité, investissement, embauche et exportations ont atteint leur niveau le plus bas depuis près de 20 ans. Avec déjà 14.000 emplois perdus (confirmant les perspectives qui font froid dans le dos de -35.000 à -50.000 d'ici fin 2021), une diminution des exportations de 18,5%, une faillite très probable ou probable pour 13% des employeurs sondés, en quelques

semaines à peine l'urgence s'est accentuée : la Wallonie doit à présent réussir le difficile exercice de protéger simultanément son système de soins (et les gens qui le composent) et son tissu économique.

Financer les soins de santé est notamment possible grâce à la valeur ajoutée créée par les entreprises. Faire fonctionner des entreprises est notamment possible grâce à la présence de leurs collaborateurs, en bonne santé. Le bon fonctionnement de ces deux écosystèmes est donc étroitement lié.

La responsabilité des entreprises, c'est de tout faire pour maintenir leur activité et les emplois, sans faire la moindre concession en matière de santé.

Les entreprises ont un rôle sociétal, d'exemplarité. Le télétravail est la règle. Pour l'UWE, cela signifie, sans aucune ambiguïté ni concession, que le télétravail doit être généralisé partout où cela est possible.

Comme souligné par Olivier de Wasseige, Administrateur délégué, "en tant qu'employeurs, les entreprises ont aussi un rôle nouveau à jouer afin de sensibiliser leur personnel à la gravité de la situation sanitaire actuelle. Les hôpitaux sont au bord de la

rupture, c'est une réalité. L'heure est à la mobilisation de tous !"

La récession que nous vivons est la plus profonde depuis la seconde guerre mondiale. Un chiffre résume la situation : sur l'ensemble de la période monitorée (fin mars à octobre), l'activité des entreprises wallonnes a diminué en moyenne de 25% ! C'est du jamais vu en 37 éditions du «Point Conjoncturel» ! Et la configuration du tissu économique de la Wallonie n'aide pas : avec 97% d'entreprises de moins de 50 personnes, la crise se fait sentir différemment en fonction de la taille : ce sont les petites structures qui encaissent le plus grand choc. Pour Pierre Elias, économiste à l'UWE, "La Wallonie présente un profil particulièrement vulnérable en raison de sa structure entrepreneuriale".

La pandémie a comprimé l'offre et la demande à des niveaux inédits. Elle a eu un effet dévastateur sur le commerce international et a bridé l'investissement privé. Toutefois, la situation aurait pu être pire encore sans les réponses apportées massivement par l'ensemble des pouvoirs publics.



Olivier de WASSEIGE,
Administrateur Délégué UWE



EN CAS DE SECOND
CONFINEMENT,
SANS AIDES PUBLIQUES
AU MOINS ÉGALES
À CELLES DE MARS,
49% DES ENTREPRISES
WALLONNES NE
SURVIVRONT PAS !

Pour consulter le Point Conjoncturel n°37,
rendez-vous sur www.uwe.be (rubrique
"Publications") ou scannez le QR-code...



Olivier de Wasseige : "Les soutiens publics devront continuer, pendant de longs mois, car notre point conjoncturel montre clairement que la reprise est lointaine, sans retour à la normale en 2021, puisque la prévision moyenne de perte de chiffre d'affaires sur 2021 est de 11%". La demande est donc de les voir prolongés sans doute jusqu'à la fin 2022, si possible sous forme de subsides directs, "parce que si ce sont des montants à rembourser, ça ne va faire qu'aggraver les trésoreries". Ceci dit, en observateur averti, l'UWE est bien placée pour le savoir : les finances publiques sont aussi en grand péril.

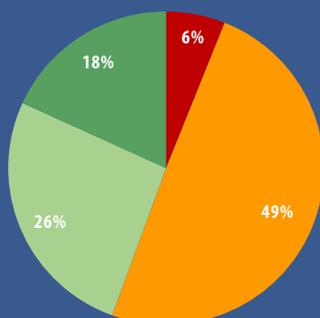
L'UWE souligne bien assez souvent l'endettement wallon. "C'est vrai. Mais quels risques prend-on si on ne met pas les moyens ?", poursuit Olivier de Wasseige, avant de conclure : "Soutiens à la solvabilité, à l'emploi, à la R&D, à l'innovation et à l'exportation seront des clés pour la relance socio-économique, sans oublier les nécessaires soutiens au secteur des soins, en termes d'infrastructures, d'équipements, mais aussi de reconnaissance du travail du personnel de ce secteur, que nous remercions d'ailleurs pour son dévouement sans faille et sans relâche pendant cette crise sanitaire".

La Wallonie n'a plus de joker !

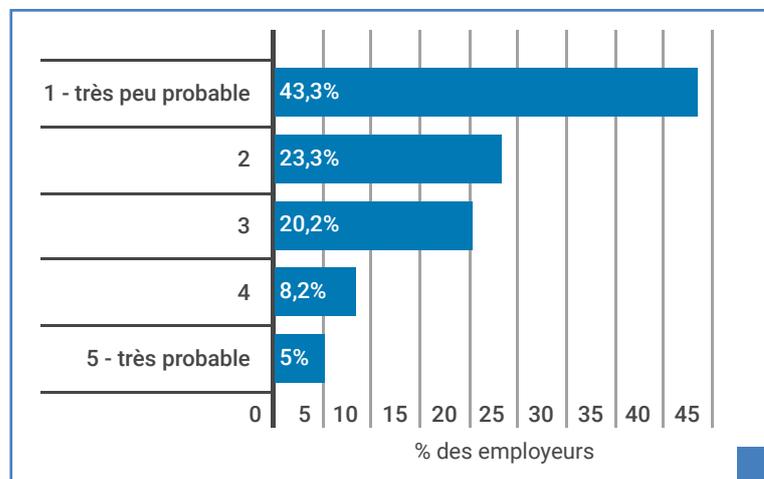
La Wallonie ne peut donc plus se permettre d'attendre, d'hésiter et de tergiverser. Elle doit solidifier son tissu économique. L'UWE rappelle avec force combien le besoin de réformes structurelles est urgent. Elle a proposé **8 axes pour de vrais résultats sur notre bien-être à tous** (www.uwe4wallonia.be). Il est urgent de sortir des sentiers battus ! ■

LE ZOOM

Dans l'hypothèse d'un second confinement de 6 semaines, votre entreprise pourrait-elle survivre à une fermeture temporaire (forcée ou volontaire) ou à une réduction significative de son activité ?



■ Failite si second confinement
■ Survrie en cas d'un deuxième confinement, mais seulement si les mesures de soutien du printemps étaient répétées
■ Survrie même sans répétition des mesures de soutien du printemps
■ Pas de fermeture ni de réduction d'activité en cas de deuxième confinement



WALLONIE : RISQUE DE FAILLITES

Parcs d'activités économiques durables

De la conception à l'animation



MENER DES PROJETS PORTEURS DE SENS, CRÉER DES SYNERGIES INTER-ENTREPRISES, ÉTABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE, SAVOIR APPRIVOISER UN ÉCOSYSTÈME COMPLEXE, PROMOUVOIR L'INNOVATION, OSER SE LANCER DANS DES PROJETS AMBITIEUX À LONG TERME, AVOIR UNE VISION COMMUNE, CONNAÎTRE LES BESOINS DES ENTREPRISES ET SAVOIR LES TRADUIRE SUR LE TERRAIN... AUTANT DE CONSTATS RESSORTIS DE CE CYCLE DE 4 WEBINAIRES ORGANISÉS PAR LA CELLULE PARCS D'ACTIVITÉ DURABLES DE L'UWE, ET QUI ÉTAIENT CONSACRÉS À L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.

■ par Laetitia MONTANTE

Après près de dix ans d'existence et de soutien actif aux associations d'entreprises et à leurs différents projets, la Cellule Parcs d'Activité Durables de l'UWE a organisé un cycle de webinaires afin de mettre à l'honneur les acteurs de terrain œuvrant quotidiennement à l'intégration des enjeux du développement durable dans les parcs d'activités économiques.

Ces webinaires, ayant attiré pas moins de 90 participants chacun, s'adressaient à tous les acteurs impliqués dans la vie économique, à savoir : les associations d'entreprises wallonnes et leurs entreprises-membres, les agences de développement territorial, les groupes d'action locale, les agences de développement local, l'administration wallonne, ainsi que les membres de l'Association nationale PALME.

Au programme de ce cycle de webinaires :

- Les parcs d'activités économiques d'hier, d'aujourd'hui et de demain
- Les parcs d'activités dans leur environnement : une intégration à trois échelles
- La force du collaboratif au service des parcs d'activités et de leurs entreprises

- L'intégration territoriale : comment se traduit-elle dans les parcs d'activités économiques ?

De par leurs interventions, les différents orateurs nous ont montré que les utopies d'hier sont aujourd'hui devenues réalités à l'échelle des parcs d'activités économiques.

De la conception à la commercialisation, le métier de développeur de parcs a connu de profondes mutations ces dernières années. Nombreux sont ceux qui aujourd'hui réinventent leurs parcs pour les inscrire dans cette transition durable et développer des solutions innovantes pour assurer un avenir favorable à l'accueil des entreprises sur le territoire wallon.

Le rôle fédérateur joué par les associations d'entreprises sur les parcs d'activités économiques, a également été présenté comme étant un réel atout : dynamisation des entreprises, intensification des synergies entre elles, réponse à leurs besoins, catalyseurs de projets en matière de développement durable, représentativité auprès des autorités... Les avantages à se fédérer en association d'entreprises ne manquent pas.

Et au-delà du fait de faciliter les synergies inter-entreprises, ces structures encouragent aussi la culture du collaboratif.

Pouvoir collaborer et créer des synergies avec l'ensemble des parties prenantes est devenu une vraie nécessité dans la concrétisation de projets à l'échelle d'un territoire. Cette mutualisation des ressources permet de mener des projets de plus grande envergure porteurs de sens, en collaboration avec des partenaires qui connaissent le terrain et les leviers à actionner pour garantir la réussite des projets mis en œuvre.

Les parcs d'activités économiques de demain devront donc s'inscrire pleinement dans cette dynamique écosystémique en plein développement et profiter davantage de l'opportunité qui leur est offerte pour mettre en place des projets collectifs, voire même, des projets d'économie circulaire en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire. ■

Vous souhaitez revoir ou découvrir les échanges d'expériences et de bonnes pratiques qui ont eu lieu au cours de ces quatre webinaires ? Rendez-vous sur la page Youtube de la CPAD et sur son site internet : www.cpad.be.

Pour contacter la Cellule Parcs d'Activité Durables :
Laetitia MONTANTE - 010/47.19.48 - cpad@uwe.be.



LE RÔLE FÉDÉRATEUR JOUÉ PAR LES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES SUR LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EST UN RÉEL ATOUT : DYNAMISATION DES ENTREPRISES, INTENSIFICATION DES SYNERGIES ENTRE ELLES, RÉPONSE À LEURS BESOINS, CATALYSEURS DE PROJETS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, REPRÉSENTATIVITÉ AUPRÈS DES AUTORITÉS...



SCANNEZ LE QR-CODE CI-CONTRE POUR REVIVRE LES 4 WEBINAIRES DE SEPTEMBRE EN VIDÉO...

Dynathèque

La comptabilité pratique des très petites ASBL 5e édition

Un manuel actualisé pour maîtriser les aspects comptables propres aux très petites ASBL

La loi du 2 mai 2002 a, en son temps, fondamentalement modifié l'administration comptable des ASBL, avec comme objectif notamment d'offrir plus de transparence, tant au niveau interne pour les membres, qu'au niveau externe pour les créanciers, les pouvoirs publics, le personnel, etc. Le cadre légal a, à nouveau, été profondément remanié en 2018 et 2019. À la lumière d'une série d'études de cas, allant de la plus simple petite ASBL à celle assujettie à la TVA et qui dès lors fait face à des situations plus complexes, cet ouvrage explique les obligations comptables imposées aux très petites ASBL. Il apporte une solution aux aspects TVA qui n'ont pas été évoqués dans le Code de droit économique et dans le Code des sociétés et des associations.

Cet ouvrage de Jean Pierre VINCKE (136 pages) peut être commandé en ligne (38 €) sur le site www.anthemis.be

Acquisitions, fusions et réorganisations de sociétés Edition 2020

Tout ce qu'il y a à savoir en droit des sociétés, droit comptable et fiscalité sur les fusions et acquisitions ! L'auteur réalise un tour d'horizon systématique de la matière et dresse un parallélisme entre le nouveau droit des sociétés, le droit comptable et la fiscalité. Il analyse tour à tour les dispositions fiscales régissant les acquisitions d'actifs ou de sociétés, la réconciliation des fonds propres comptables et fiscaux, le rachat d'actions, les opérations taxées, les fusions, les scissions, les apports de branche d'activité et d'universalité, les transferts de siège social et les opérations de réorganisation transfrontalière. Avec une approche pratique, et en recourant à de nombreux exemples, il présente les positions de la doctrine, de l'administration fiscale, de la jurisprudence et du Service des décisions anticipées.

Cet ouvrage de Thierry BLOCKERYE (606 pages) peut être commandé en ligne (137 €) sur le site www.anthemis.be



Vous souhaitez toucher plus de **8.000 top décideurs** du gratin de l'économie belge et membres de l'UWE ?



Dynam!sme

est le magazine wallon qu'il vous faut : c'est le seul média B2B des décideurs d'entreprises depuis plus de 20 ans !

Contactez sans plus tarder la régie publicitaire afin d'obtenir les différentes formules possibles pour placer une annonce dans **Dynam!sme**, dans l'**UWE-news** ou sur le site www.uwe.be.



Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie

Contact

Carole MAWET, Target Advertising
+32 81 40 91 59 ou +32 497 22 44 45
carole.mawet@targetadvertising.be
www.dynamismewallon.be